

Apartheid de sexe, guerre¹, femmes migrantes clandestines Rapports sociaux de sexe, exil et théorie politique.

« Etre le plus nombreux possibles à penser le plus possible ».
Spinoza (Ethique, V, 5-10).

« Les sexes comme produit social de rapports sociaux ne semblent guère jusqu'à présent être un objet d'interrogation... ».
N.-C. Mathieu (1973)².

Introduction³

Au colloque *Vivre en clandestinité*, une question m'a été posée⁴, à laquelle je me dois de répondre. La migration est une « expérience subjective, subversive et créatrice »⁵. Aux prises avec la violence d'Etat et avec les transformations de la guerre, c'est une expérience politique qui est le miroir lui renvoyant son image sans fard. En réfléchissant aux conditions des femmes migrantes qui ont exercé leur « droit de fuite »⁶ et vivent une condition de clandestinité, l'occasion m'est offerte de mettre en chantier un travail que je désire entreprendre depuis longtemps. Que je n'ai pas eu encore le temps ni les conditions matérielles de mener à bien. Rien de ce qui est écrit dans mon voyage exploratoire n'est définitif. La tentative provisoire pose des jalons préliminaires dans un long trajet sur le fil des politiques d'immigration et du droit d'asile. Elles accompagnent le cheminement dans la recherche et l'action en ouvrant l'horizon pour un voyage sans retour⁷.

Il s'agit de penser, évaluer les politiques du droit d'asile et d'immigration concernant les femmes migrantes clandestines dans la situation dans la globalisation et la guerre contemporaine. En abordant les questions à la fois par une vision globale et des actions concrètes, le texte est un essai réflexif de distanciation critique vis-à-vis de verrouillages des catégories de la vie politique pour poser un cadre général à des questions qui, dès lors qu'on se met à penser à la situation des femmes migrantes clandestines, s'inscrivent à la fois dans l'histoire, l'espace planétaire et la globalisation⁸. Il se termine

¹ Texte publié sous le titre, « Clandestinité de femmes migrantes. Apartheid de sexe, violence, globalisation », in, *Vivre en clandestinité*, éd. *Vivre en clandestines*, éd. de l'Université des femmes, Bruxelles (sous la direction/responsabilité du COLFEN), no. 1, 2006. J'y ai inclut quelques précisions et références pour la présente édition (2011).

² Mathieu N.-C. (1973) : « Homme-culture et femme-nature ? », *L'Homme*, XIII, no. 3, p. 101. L'auteur écrivait cela il y a trente ans. Où en sommes-nous en 2006 ?

³ Je remercie C. Guillaumin et N.-C. Mathieu pour leur lecture attentive de versions successives de ce texte.

⁴ Effets des violences de la globalisation sur la clandestinité. Pour les femmes sans statut légal, quels sont les effets de l'évolution de la répression et de la violence économique et d'Etat en Europe ?

⁵ Corrado A. (2005) : « Migration et autovalorisation », *Multitudes* no. 19, site (10.9.2005)

⁶ Mezzadra S. (2005) : *Derecho de fuga (droit de fuite). Migraciones, ciudadanía y globalización*, Traficantes de sueños, Madrid. Voir aussi, Lepine J. (2006) : *Une marche en liberté. Emigration subsaharienne*, Paris, éd. Maisonneuve&Larose.

⁷ Contrairement au mythe d'Ulysse... avec le rôle que l'on sait donné à Pénélope.

⁸ A ce propos, on peut citer une première étude mondiale par le programme global de lutte contre les trafics d'êtres humains (GPAT) qui confirme que c'est la prostitution et le travail forcé qui alimentent l'essentiel de ces trafics. Elle représente 87% des trafics d'esclaves aujourd'hui. Les femmes représentent le 75% des effectifs, les hommes moins de 10%. Pour les enfants qui sont le tiers des victimes on compte quatre filles pour un garçon. Voir UNODC (2006) : *Trafficking in persons global patterns*, avril, www.unodc.org/unodc/trafficking_persons_report_2006-04.html

par des propositions concrètes en vue d'une création ouverte, incessante, fragile de l'égalité dans la liberté.

Penser les rapports de pouvoir socio-économiques, politiques, guerriers et les rapports sociaux de sexes, la pluralité¹ implique tout d'abord de savoir que de nombreux pays d'immigration dénie le fait d'être des pays d'immigration (Allemagne, Suisse, par exemple). Par ailleurs, il est encore trop courant de constater que dans des publications sur les politiques d'immigration et du droit d'asile, la question de la place des femmes, du genre, des rapports sociaux de sexe n'apparaît tout simplement pas dans les tables des matières de livres dits de référence². Il est vrai que femmes sont le plus souvent exclues du concept de société. Elles sont traitées comme étrangères. « L'invisibilisation des rapports sociaux qui les constituent « autres », est en même temps une des conditions de la poursuite des choses en l'état »³.

Le mouvement des populations et de la pensée/conscience existent dans les pieds et dans la tête – le corps - tant qu'existe la vie et que se construit la liberté. Il est constitutif de la condition humaine comme l'explique bien H. Arendt⁴. Il concerne au plus haut point les femmes. Le double mouvement est combattu, détourné, dénié dans sa réalité complexe et multiforme. Spinoza nous donne le cadre d'une anthropologie politique possible avec *L'Ethique*, structuré autour de la question de la *servitude* et de la *liberté* (la servitude étant première, donc l'émancipation jamais donnée mais conquise dans la lutte), de *l'activité* et de la *passivité* de l'âme et du corps confrontés au pouvoir et aux passions humaines. L'ambiguïté, les passions, les conflits autour du mouvement des populations dans le monde et aussi du statut du corps⁵ et de la pensée dans la société d'aujourd'hui suffisent à le rappeler.

Pour pouvoir être connu, décrit, *le mouvement* – des pieds, de la pensée, du corps - doit être imaginé, pensée, décrit, évalué non pas à partir des catégories dominantes en philosophie (pensée, conscience), en théorie politique (souveraineté, territorialité des Etats-nations, rapports inscrits dans le sécuritaire ethnicisé, racisé), en économie mondialisée (mobilité, flexibilité, concurrence, travail sur appel, jetable, etc.), mais en partant de la réalité des corps, des âmes, des conditions d'existence des humains situées matériellement, historiquement et spatialement. Une des tâches de la *praxis* est de construire des catégories pouvant décrire les conditions d'existence des humains dans le mouvement de migration et de la pensée/conscience, qui renvoient alors la politique comme dialectique entre l'oppression et l'action, entre la soumission et la liberté, entre la passivité et l'activité. Pour construire une citoyenneté transnationale, il devient alors possible de penser, par

¹ Voir à ce propos, *Cahiers du Genre*, Féminisme(s). Penser la pluralité, no. 39, 2005.

² Voir par exemple récemment en France, Aubry M. (coordination, 2006) : *Immigration, comprendre, construire*, Paris, L'Aube.

³ Mathieu N.-C. (12986) : « Femmes de soi, femmes de l'autre », in *Vers des sociétés pluriculturelles*, Paris, éd. de l'ORSTOM, 1987, 772 p. (« colloques et séminaires »), p. 612. « reconsidérer les biais sexistes et racistes qui permettent d'ignorer leur rôle fondamental et oblige à mettre en évidence à la fois l'invisibilisation et l'ethnicisation du travail des migrantes réinscrit dans la division sexuelle du travail », écrit par ailleurs G. Donnard, présente en ces termes (dans *Multitudes* no. 19, 2005) le programme scientifique du numéro des *Cahiers du Cedref* de février 2004) sur *Genre, travail et migration en Europe*, coordonné par Claude Zaidman et Madeleine Hersent. On peut noter en passant que dans la revue *Multitudes* n. 19 sur les migrations, la question de la place des femmes est abordée, non par un article, mais par un compte-rendu mis en page à la fin du numéro.

⁴ Arendt H. (1961, 1983) : *Condition de l'homme moderne (Human Condition)*, Paris, Agora-poche.

⁵ Pensons aux liens complexes entre le corps, la pensée, les outils, les armes, les nouvelles techniques qui redessinent « l'humain ». Voir à ce propos, Cerqui D. (2005) : *Humains, machines, ciborg. Le paradigme informationnel de l'imaginaire technicien* (thèse Université de Lausanne). Pour information voir : www.people.unil.ch/daniela.cerquiducet

exemple, en terme de *politique* plutôt que de *nature*, d'*instabilité*¹, de mouvement, plutôt que de mobilité, de *relation*, de communication, de solidarité plutôt de séparation (apartheid), d'isolement, de *violence* sexiste, xénophobe et raciste plutôt que de force sécuritaire de gouvernance légitimée au nom de la « sécurité » (la violence spécifique concernant les femmes), de « droit d'avoir des droits » comme on le verra.

A l'étape actuelle de la globalisation, si nous voulons créer un nouveau paradigme interdisciplinaire permettant d'imaginer, de voir, reconnaître, intégrer *la réalité du mouvement*² *des migrations et de la pensée/conscience* en donnant leur place aux femmes migrantes dans la construction du savoir et de la citoyenneté, il nous faut partir du socle des *rapports sociaux de sexe*. Les travaux féministes³ interdisciplinaires sur les rapports sociaux de sexe⁴ permettent de déplacer les évidences, les préjugés, les argumentations, des positions en philosophie politique le plus souvent inspirées de la souveraineté étatique, nationale et sexiste. Il devient alors possible de prendre en considération sous un angle de vue radicalement *déplacé* les transformations du marché mondialisé, les innovations techniques, la reconfiguration de la guerre⁵, les nouveaux dangers⁶ planétaires. L'enjeu d'une telle perspective de travail est triple :

- 1) une prise de distance critique avec les processus inégalitaires, de naturalisation, d'essentialisation de la pensée, des femmes, de l'histoire, de l'espace dans les discours scientifiques et les discours courants;
- 2) une connaissance des nouvelles formes d'appropriation/désappropriation du monde (production, reproduction, élaboration symbolique) dans les rapports de domination et de résistance qui invisibilise les femmes alors qu'elles représentent plus du 50% de la migration;
- 3) un renforcement de l'action politique dans l'invention incessante de la citoyenneté transnationale aux frontières de la démocratie⁷ où les femmes luttent pour disposer du « droit d'avoir des droits »⁸. Dans ce lieu-clé de lutte pour l'égalité dans la liberté, les femmes sont un acteur majeur des « sans-part » de la « méésentente »⁹.

¹ J'emprunte ce concept à Paul Gilroy (2003) : *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo.

² Caloz-Tschopp M.C., Dasen P. (dir.) : *Mondialisation, migration, droits de l'homme. Un nouveau paradigme pour les sciences sociales et la citoyenneté* (à paraître, Bruxelles).

³ A propos de ce mot dont les définitions n'épuisent pas les réalités historiques vécues, voir notamment la définition qu'en donne l'anthropologue N.-C. Mathieu : « Je donnerai au mot « féminisme » le sens courant et minimal de : analyse, fait par des femmes (c'est-à-dire à partir de *l'expérience* minoritaire), des mécanismes de l'oppression des femmes en tant que groupe ou classe par les hommes en tant que groupe ou classe, dans diverses sociétés, et volonté d'agir pour son abolition », Mathieu N.C. (1991) : *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 135, note 4.

⁴ Un dictionnaire mérite d'être cité dans la mesure où il représente un outil précieux de référence. Hirata, H. Laborie F., Le Doaré H., Senotier D. (2000, rééditions) : *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.

⁵ Gros Ch. (2006) : *Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard.

⁶ Avec les changements climatiques abrupts, la crise du pétrole, le manque d'eau surtout au « sud », les guerres pour les ressources naturelles, (sans parler du nucléaire, des armes chimiques, biologiques, de la bombe informatique, etc.), sont devant nous. Voir Reid J. (2002) : *Resource Wars*, Palgrave, Macmilan ; (2005) : *Blood and Oil : The Dangers and Consequences of America's Growing Petroleum Dependency*, Penguin Books.

⁷ J'emprunte la formule à E. Balibar (1992) : *Les frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte.

⁸ « Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie : vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale », Arendt H. (1972) : *Les origines du totalitarisme, l'impérialisme*, vol. II, Paris, Points-poche, 281-282.

⁹ Rancière J. (1995) : *La Méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée.

L'esclavage est une des composantes importantes des rapports coloniaux, impérialistes, totalitaires au XXe siècle¹. Il est encore bien présent dans l'étape actuelle de globalisation du capitalisme, avec la planétarisation du processus migratoire, les marchés segmentés, les travailleuses invisibles, le travail organisé en système d'esclavage moderne basé sur la clandestinité des travailleuses et travailleurs le plus souvent hors droit². La situation d'oppression des femmes dans son ensemble n'est pas la même pour toutes les femmes. Vu leur place dans les rapports de pouvoir³ et ceux en particulier se déroulant dans les conditions de migration et d'exil, les femmes migrantes clandestines vivent des situations de dépendance particulièrement propices à la violence⁴. Dans la migration (ici), elles sont une *pièce maîtresse* pour repérer, qualifier les rapports de pouvoir où s'articulent exploitation et violence.

Depuis quelques années on assiste à une féminisation de la population immigrée sur le marché du travail⁵ en Europe et dans le monde et pourtant les initiatives des femmes immigrées et femmes immigrées clandestines *actives*⁶ ne sont pas vues par la recherche. La cécité, la tentation simplificatrice, dichotomique d'un réductionnisme théorique (problématiques étroitement économiques associé au masculin, le social et le culturel associé aux femmes, plutôt que d'envisager l'organisation sociale globalement des pays d'origine et de destination et de prendre en compte l'histoire, le manque d'articulation entre les analyses de classe, de sexe, de race). En bref, le réductionnisme exclut le genre, les rapports sociaux de sexe plutôt que d'opter pour une démarche d'intégration dans les études sur les migrations internationales⁷.

¹ « ... la vie moderne commence avec l'esclavage (...). Du point de vue d'une femme, affrontant les problèmes du positionnement actuel du monde, les femmes noires ont été confrontées à des problèmes postmodernes dès le XIXe siècle et même auparavant. Ces questions ont été abordées par les Noirs il y a bien longtemps : certains genres de dissolution, la perte de certains type de stabilité et le besoin de reconstruire. Certains genre de folie, de folie volontaire pour, comme le dit l'un des personnages du livres « que tu ne perdes pas la tête ». Ces stratégies de survie ont constitué l'individu vraiment moderne. Ils représentent une réponse aux phénomènes prédateurs de l'Occident. Vous pouvez appeler ça de l'idéologie ou de l'économie c'est en fait une pathologie. L'esclavage a coupé le monde en deux, il l'a brisé sur tous les plans. Il a cassé l'Europe. Il a transformé les Européens, il en a fait des maîtres d'esclaves, il les a rendus fous. Vous ne pouvez pas faire ça pendant des centaines d'années sans que rien ne se passe. Ils ont dû se déshumaniser, et je ne parle pas seulement des esclaves eux-mêmes. Ils ont eu à tout reconstruire pour que ce système ait l'air vrai. C'est ce qui a rendu possible tout ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce qui a rendu la Première Guerre mondiale nécessaire. Le racisme est le mot que nous employons pour recouvrir toutes ces expériences », Toni Morrison, citée par Gilroy P. (2003) : *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo, p. 289.

² Un article décrit les conditions de travail et d'existence en Belgique de travailleuses domestiques au service des familles de la classe moyenne, des entreprises multinationales, de fonctionnaires internationaux : journées de travail de 18 heures (de 5 heures du matin à 23 heures), sept jours sur sept, faiblesse ou absence de salaire, confiscation du passeport, non déclaration de présence de la travailleuse, à la sécurité sociale, au fisc, isolement, séquestration, obligation du remboursement des frais de voyage, logements déplorables, violences verbales et physiques, traitements inhumains et dégradants (le terme désigne la torture dans la Convention de prévention contre la torture). Voir, Ouali N. (2003) : « Mondialisation et migrations féminines internationales : l'esclavage au cœur de la modernité », *Cahiers du CREDEF* (décembre), p. 101-115.

³ Un fait parmi de multiples autres faits peut en rendre compte à titre d'exemple. En Suisse, la durée d'hospitalisation augmente de façon régulière à partir de 60 ans, les femmes de plus de 75 ans ayant été hospitalisées en moyenne 16,7 jours contre 14, 3 jours pour les hommes de la même classe d'âge. Ceci peut s'expliquer, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui fournit ces chiffres, par le soutien fréquent d'un conjoint pour les hommes et l'importante solitude chez les femmes. Voir étude de l'OFS sur les hôpitaux, juin 2005.

⁴ Lesselier C. (2003) : « Femmes migrantes en France : le genre et la loi », *Cahiers du Credef*, p. 45-54.

⁵ Zaïdman C., Bachelet P. (2003) : Genre, Travail et Migrations en Europe. « Introduction », *Cahiers du CREDEF* (décembre), p. 9-20.

⁶ Hersent M. (2003) : « Initiatives de femmes immigrées dans les zones sensibles urbaines », *Cahiers du CREDEF* (décembre), p. 239-261.

⁷ Kofman E. (2003) : « Genre et migration internationale : critique du réductionnisme théorique », *Cahiers du CREDEF* (décembre), p. 81-94.

A partir de leur place, de leur situation, de leur statut, je postule qu'on peut repenser à la fois des catégories de base de la société, des concepts philosophiques, politiques (politique, régime politique, guerre, violences, paix, rôle de la pensée). En partant de leur situation, on peut aussi réhabiliter des notions-clés mises en danger depuis les années 1980 (liberté de mouvement, hospitalité, asile, droit d'asile, égaliberté, droits du travail et droits sociaux des migrantes, persécutions, protection dans le cadre de conditions d'existence déterminées par le mouvement, résistance, conscience et citoyenneté). Il faut penser à la condition politique des femmes migrantes dans la clandestinité en refusant de les enfermer à notre tour dans un statut de victimes passives, ce qui est manière paternaliste (en vogue dans l'action humanitaire par exemple) de les essentialiser.

Lors du colloque, nous avons vu ce que recouvrait la vie (séjour, logement, travail, santé, expulsion, lien aux enfants, éducation, etc.) de clandestine, sans papiers, sans statut des femmes migrantes. Le cadre juridique du HCR (Convention de Genève de 1951 et Protocole de 1967) incorpore peu à peu les motifs de fuite spécifiques des femmes requérantes d'asile¹ dans les politiques d'asile des Etats (motifs de persécution, statut de réfugié, renvois)². L'approche théorique des rapports sociaux de sexe n'a cependant pas pu être encore véritablement intégrée aux constructions théoriques pour renouveler l'approche des motifs de persécution³, la situation du travail au noir ou au gris, des sans-papiers⁴, la mondialisation du marché du sexe⁵. Nous avons vu que les femmes migrantes demandant l'octroi du droit d'asile continuent à souffrir de discrimination⁶. La migration, l'asile des femmes ne peuvent pas se conjuguer avec des représentations sociales formulées au masculin ou même du point de vue du « père » (patriarcat). Les femmes migrantes sont encore considérées comme une minorité dans la minorité des migrants, pourtant majoritaires, comme l'explique bien N. Boukhobza⁷. Nous avons vu aussi comment le terrain de la citoyenneté n'échappe pas au sexisme ambiant, combien il est difficile de poser la question des objectifs et de l'organisation des femmes migrantes (partis, syndicats, réseaux) à partir de la perspective des rapports sociaux de sexe.

¹ Lesselier C., Ollagnier L. (2006) : « Femmes et politiques d'immigration et d'asile en Europe », Caloz-Tschopp M.C., Dasen P. (dir.) : Mondialisation, migration, droits de l'homme. Un nouveau paradigme pour les sciences sociales et la citoyenneté (à paraître, Bruxelles).

² Le Conseil fédéral suisse a approuvé le 26.10.2005 le rapport intitulé «La situation des femmes dans la politique d'asile – appréciation des aspects spécifiques aux femmes et liés au sexe en procédure d'asile». Au cours des dernières années, l'autorité compétente en la matière, l'Office fédéral des migrations (ODM), a tenu compte de la situation spécifique des femmes dans la procédure d'asile en dressant un catalogue de mesures à même de garantir qu'en présence d'allégations spécifiques liées au sexe des requérantes, les solutions mises en œuvre soient appropriées d'un point de vue juridique et conformes aux principes humanitaires applicables. (http://www.ejpd.admin.ch/doks/mmm/files/051026_ber_frau_Asyly_f.pdf).

³ Gafner M. (2003) : « Les femmes migrantes face à la LSEE, et la LAsi (en Suisse), *revue genevoise de droit public*, no. 1, p. 16-30.

⁴ Regamey C., Gafner M. (2005) : « Sans papiers : test social », *Plaidoyer*, no. 3, p. 64-69 ; voir le site www.migration-population.ch pour des études récentes sur le travail au noir et les sans-papiers en Suisse et notamment sur une étude conduite par D. Efionayi-Mäder dans le canton de Genève pour le compte du Forum suisse pour l'étude des migrations. Voir aussi, Carobbio J., Dolivo J.-M., Petit R. (2000) : « Des discriminations au service de l'exploitation des immigré-es », *Solidarités-infos*, no. 107.

⁵ Poulain R. : la mondialisation du marché du sexe, texte d'essai préparatoire à une recherche plus approfondie sur la libéralisation actuelle de la prostitution et sur la mondialisation du marché du sexe (texte de travail).

⁶ Quand on sait que les migrants sont une terre de missions pour le prosélytisme religieux, on aurait pu évoquer la question des trois grands monothéismes contemporains qui reposent sur des préjugés fortement défavorables aux femmes ce qui serait un thème en soi.

⁷ Boukhobza N. (2005) : « L'émergence des « beurettes » », *Sciences Humaines*, hors série, no. 4, p. 56-59. A ce sujet, voir les articles de la revue *Pro-Choix*.

Premier mouvement

Oppression et émancipation Société et conscience individuelle

L'arraisonnement des femmes¹, le *sexage* c'est-à-dire, « l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes » (Guillaumin²) à la base de la majorité des sociétés humaines d'une part et le fossé grandissant des inégalités, la violence de la guerre, (haine, meurtres de masse, génocides) d'autre part ne sont pas un fait de *nature* mais un fait de *pouvoir* dans les rapports de migration comme dans tout rapport forcément inscrit dans l'histoire et l'espace terrestre. Ce qui compte pour la réflexion théorique, c'est de penser l'arraisonnement, le sexage, l'exploitation, la naturalisation, l'essentialisation des femmes en général et des femmes clandestines migrantes en particulier à la fois dans leur face matérielle et mentale dans le contexte de l'étape actuelle de la globalisation et de la guerre.

En réfléchissant à partir de la théorie politique, on peut tout d'abord penser que les transformations du pouvoir en cours, la définition des rapports de pouvoir (domination, action) dans lesquels sont prises les femmes, - les femmes migrantes clandestines en particulier -, ne peuvent être expliquées en s'appuyant uniquement sur la définition technique du *patriarcat* donnée par l'anthropologie (pouvoir du père). Une telle définition ne permet pas de décrire toutes les situations de domination entre hommes et femmes, dans l'histoire humaine, à toutes les étapes de la vie et dans divers types de sociétés. De plus, dans le contexte de la globalisation actuelle et dans les migrations, la qualification des rapports de domination à partir du patriarcat ne permet pas de qualifier dans toute sa complexité les rapports de domination et les nouvelles formes de violence à l'œuvre dans la division des sexes et l'oppression des femmes.

Ma perspective dans un travail de philosophie et de théorie politique s'inscrit dans l'histoire de longue durée³ et l'espace planétaire. Dans l'élaboration des théories politiques féministes concernant les migrations, tout en prenant en compte les concepts de « patriarcat » et de « viriarcat »⁴, il nous faut *penser, nommer, poser* un concept qualifiant le type de « régime politique » (cadre, structures, principes, projet, imaginaire). Un tel concept doit pouvoir rendre compte au niveau de la politique à la fois des rapports sociaux de sexe et des transformations de la domination et de la résistance à

¹ « Arraisonner quelqu'un, c'est en vieux français tenter de le persuader, argumenter pour lui faire entendre raison. En termes de marine et de police sanitaire, arraisonner un navire, c'est l'interpeller, interrompre sa route pour le contrôler ». En ce sens, la réflexion sur l'arraisonnement des auteurs décrit « la double face matérielle et mentale du contrôle et de la manipulation des femmes » ; « « Femmes » : leur raison sociale. Objets de raisonnements réducteurs et réduites dans leur raison, soumises à persuasion ou raisonnées de force, souvent jugées déraisonnables mais sommées de rendre raison, inspectées, contrôlées dans leur tête et dans leur ventre tel un navire sa cargaison, son état sanitaire et son trajet : ainsi s'exerce, par de multiples moyens d'en tirer raison, *l'arraisonnement des femmes* ». les deux premières citations sont prises du quatrième de couverture, et de la présentation (p. 16) de la revue éditée par N.C. Mathieu (1985) : *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, éd. EHESS, no. MCMCXXXV.

² Voir à ce propos, Guillaumin C. (1992) : « B. Le sexage », in *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Paris, Côté Femmes, p. 36-38.

³ Qui révisé les périodisations en cours et intègre les moments de rupture histoire dans l'histoire de longue durée et du XXe siècle.

⁴ Une anthropologue parle de « *viriarcat* » plutôt que de *patriarcat* pour qualifier les rapports sociaux de sexe (le rapport entre hommes et femmes étant plus largement que le simple rapport au père) qui représentent plus de 80% des sociétés connues. Voir Mathieu N.-C. (1985) : « Femmes, matière à penser et à reproduire », in *L'arraisonnement des femmes*, Paris, EHESS, Paris, MCMLXXXV, p. 7.

l'oppression à l'étape actuelle de la globalisation guerrière. Il doit pouvoir permettre une approche critique des transformations des pratiques, des théories, des concepts, car il n'y a pas de séparation étanche entre ce qui est appelé « théorie » et ce qui est appelé « pratique » dans le sens commun (avec la hiérarchisation discutable qu'une telle dichotomie implique).

Pour situer le cadre de ma réflexion et ses enjeux je présenterai tout d'abord un questionnement théorique transversal sur le pouvoir puis trois problèmes et finalement des questions en arrière-fond du travail, même si tous les problèmes ne peuvent être traités dans l'article. Poser d'emblée ces éléments situe le cadre théorique, historique, spatial, le contexte économique-politique, la démarche, la position et les enjeux généraux et spécifiques de la réflexion qui sont à la fois politiques et théoriques.

Le pouvoir de domination, d'oppression, de résistance, de création, concerne à la fois, les corps, la pensée, la conscience et l'usage des outils, de la technique¹, des armes dans les rapports de pouvoir². Les travailleurs sont définis comme une « force de travail » aux côtés des matières premières dont est extorqué la valeur par le capital nous a appris Marx décrivant la société industrielle capitaliste. Les femmes ne font pas exception. Elles sont « pensées comme matière » dans les discours à leur propos, et elles sont une matière « *non animée* » ou alors une matière animée de l'ordre du « *non humain* ». En d'autres termes, elles sont réduites à être non sujet, mais objet en étant dépouillées de leur statut de *sujet*. C. Michard-Marchal et C. Ribéry, ont bien montré qu'il n'existe pas de construction linguistique de l'intentionnalité dans la notion « femme(s) », qu'elles ont donc un accès problématique à la catégorie d'êtres humains : « ... la face linguistique du rapport d'appropriation matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes dans les sociétés occidentales fait des femmes, selon l'expression de C. Guillaumin, « des unités matérielles appropriées des choses dans la pensée elle-même »³.

A partir de là, pour qualifier le pouvoir (de domination, de soumission, de résistance, d'action, de création, etc.) de l'ensemble des femmes, et des femmes migrantes clandestines migrantes en particulier, les questions de recherche, comme l'explique bien N.-C. Mathieu doivent envisager dans le rapport de pouvoir de société et chez les sujets, la possibilité, les conditions de l'accès au *statut de sujet humain* à partir des faits suivants :

- 1) les contraintes matérielles précises vécues ;
- 2) les distorsions de la conscience propre entre les actes et la conscience qui intervient chez les femmes non seulement dans les faits et l'idéologie mais aussi dans la structuration de leur personnalité prise dans les rapports sociaux de sexe à tous les niveaux (physique, économique, juridique, mental) ;
- 3) la place, le rôle des femmes conçues en termes de courroies de transmission, d'outil vivant de reproduction et de production pour les hommes ; leur accès même au concept d'oppression étant ainsi biaisé, et limité⁴.

¹ La place du « progrès » la technique dans les rapports de pouvoir et la redéfinition du rapport au corps et de l'humain est une vaste question, comme on l'a vu avec D. Derqui (note au début du texte).

² Il faudrait aussi parler du rapport que les humains entretiennent à la nature, aux animaux, ce que je ne peux aborder ici.

³ Mathieu N.-C. (1985) : « Femmes, matière à penser... et à reproduire », L'arraisonnement des femmes, Cahiers de l'homme, MCMLXXXV, éd. EHESS, p. 6.

⁴ « L'opprimé n'a de « sa » (?) société, de l'idéologie des puissants comme du fonctionnement réel du système des sexes, qu'une connaissance partielle, fragmentaire ; et c'est une conscience contrainte, médiatisée et limitée qu'elle va appliquer à des champs tout aussi limités. Ce qui lui interdira généralement l'accès même au concept d'oppression (à quoi on ne saurait donc dire qu'elle consent ». Mathieu N.-C. (1985) : « Femmes, matière à penser... et à reproduire », L'arraisonnement des femmes, Cahiers de l'homme, MCMLXXXV, éd. EHESS, p. 8.

Les distorsions interviennent donc à plusieurs niveaux qui s'enchaînent les uns aux autres. Dans un article important, N.C. Mathieu montre que même exploitées par les hommes, quand elles « cèdent », il n'est pas du tout évident que les femmes « consentent » à l'oppression¹, le consentement présupposant une connaissance et une intentionalité pleines. L'auteur en arrive à reconsidérer le concept de violence qui agit à la fois sur le corps et *l'esprit* des femmes. « L'insistance sur le « consentement » des femmes aux idées légitimant la domination rappelle trop les termes de la réflexion politique « classique », une problématique du contrat (et de violence entre les hommes). Mais l'oppression n'est pas un contrat². Mieux vaut ne pas glisser de la psychologie d'opresseur à vers celle d'opprimée. (Tout ceci est en effet en partie valable pour d'autres catégories d'opprimés) » (p. 9). L'apport de l'auteur est indispensable pour penser ensemble l'exploitation, la violence, l'évolution de la guerre et la résistance à l'oppression. En considérant ces propos depuis l'évaluation du capitalisme actuel en terme de naturalisation et d'essentialisation du mouvement des populations et de la pensée, d'exploitation, de sur-exploitation et de jetabilité nihiliste des travailleurs qui, dans certains cas, ne font plus partie de la main-d'œuvre de réserve, on mesure l'importance de ces remarques pour une connaissance des migrations et une pensée de la résistance qui articule récupération de l'activité de pensée/conscience dans les actions de citoyenneté et la recherche.

J'en arrive à formuler trois problèmes et des questions en lien direct avec la situation des femmes migrantes clandestines:

1. *La place des femmes clandestines migrantes dans les rapports de pouvoir en général* (appropriation matérielle du rapport au temps, à l'espace, des corps et de la pensée, de la conscience, usage, exploitation et violence dans un contexte de clandestinité avec les multiples conséquences, sur la santé³, l'éducation, le savoir, etc). Dans une géopolitique mondiale en profonde transformation le retour de la politique des religions avec les tirs croisés de fondamentalismes montrent que le contrôle des femmes est l'enjeu principal de nombreux conflits dans le monde.

Qu'est-ce que la clandestinité des femmes migrantes dans un contexte d'internationalisation des migrations et de la guerre ? Comment qualifier le rapport de clandestinité des femmes migrantes dans un tel contexte en partant des apports théoriques sur les rapports sociaux de sexe ? Depuis une telle perspective, qu'est-ce que la clandestinité ? Qui en tire intérêt, profit et pourquoi faire ?

2. *La division des sexes à la base de la catégorisation théorique et administrative*; en quoi le sexe n'est pas une « évidence fétiche », mais plutôt un « concept sociologique »⁴ permettant de décrire, d'analyser, d'évaluer les catégorisations et les idéologies structurant l'ordre social⁵, politique et aussi

¹ Mathieu C.N. (1991) : « Quand céder n'est pas consentir », *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 131-227.

² L'auteur prend ici une distance critique vis-à-vis des théories du contrat qui ont une grande place en philosophie politique en ignorant ou en souestimant le plus souvent les rapports d'inégalité au départ et ne peuvent alors rendre compte ni de la domination, de l'oppression, ni des actions de résistance.

³ A ce propos, je signale un témoignage remarquable sur une longue expérience d'actions pour l'appropriation du corps et de la santé par les femmes, d'une féministe suisse, Entretien avec R. Nissim (2006) : « S'approprier son corps et sa santé », *Nouvelles questions féministes*, no. 2, p. 98-188.

⁴ Mathieu N.-C. (1991) : *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe* (première partie, I, II, III, p. 17-75), Paris, Côté-femmes.

⁵ Pour élargir la réflexion, évoquons une étude où l'auteur étudie les conditions de réalisation actuelles et envisage les retombées sociales et culturelles, économiques, politiques, religieuses, voire métaphysique de l'invention d'une nouvelle technique l'utérus artificiel après la pilule contraceptive, l'insémination artificielle, la fécondation in vitro. Voir, Atlan H. (2005) : *L'utérus artificiel*, Paris, Seuil.

les rapports individu(e-s)Etat(s)¹ dans le cadre d'un régime politique xénophobe, raciste, sexiste dont il faut reconsidérer la définition?

Avec quel type de catégorisation se débattent les femmes et les femmes migrantes clandestines quand elles pensent, luttent pour participer à la vie politique ? Dans quel type de régime politique vivent les femmes migrantes clandestines aujourd'hui ? Du point de vue de la philosophie politique, de la théorie politique, par leur présence, leur condition d'existence, en quoi les femmes migrantes clandestines transforment à la fois la catégorisation des rapports de sexe et la qualification dominante du pouvoir, de régime politique d'oppression des migrant.e.s dans lequel elles vivent ? En quoi un diagnostic à la fois théorique et politique établi à partir de la place, du statut des femmes migrantes clandestines, permet de prendre une double distance critique vis-à-vis de la catégorisation dominante en terme notamment de patriarcat et du classement des régimes politiques en vigueur dans la théorie politique pour construire une pensée politique critique, alternative avec des propositions d'action pour la résistance et une citoyenneté alternative en Europe ?

3. *La situation des femmes migrantes clandestines à l'étape de la globalisation actuelle avec la transformation de la guerre, de la violence d'Etat et de société.* La migration de masse moderne a été créée par le capitalisme au XIXe siècle par le déracinement², la migration de peuplement, la migration généralisée avec un but d'exploitation, de surexploitation (extorsion de la valeur comme a bien montré Marx)³. La domination économique-politique se combine avec la haine de l'Autre (mépris, paternalisme, xénophobie, racisme, etc.), de la démocratie⁴ dans des modalités spécifiques selon les moments historiques. Les puissants sont détestés, provoquent la colère, mais sont rarement haïs. Plus la faiblesse, la dépendance sont grandes, plus la haine est directe, profonde. La haine, la violence, le meurtre sont des constantes de l'histoire. Elles n'ont pas la même forme dans une société d'autosubsistance, féodale, la société esclavagiste, capitaliste du XIXe siècle, la phase impérialiste, la Première et la Deuxième Guerre mondiale que dans le total-libéralisme du XXIe siècle. Les femmes, comme certains groupes (peuples, minorités) en situation de moindre pouvoir (arméniens, kurdes, juifs, tsiganes, tutsis, tamouls, kurdes, bosniaques, tutsis, etc.) ont été dans l'histoire et reste des cibles privilégiées de la haine pouvant allant jusqu'au meurtre individuel et de masse (génocide).

Comment intégrer un tel questionnement dans les migrations, en tenant compte de la place particulière des femmes migrantes clandestines ? Un tel rapport a-t-il des spécificités ? Comment évaluer la violence sociale, la violence d'Etat quand elle concerne les femmes⁵ et les femmes migrantes clandestines en particulier, qui dans le processus d'internationalisation des migrations sont prises à la fois dans les conflits et dans la réorganisation du travail au niveau mondial?

¹ Rubin Gayle (1975, 1999) : « L'économie politique du sexe. Transactions sur les femmes et systèmes sexe/genre », *Cahiers du CEDREF*, p. 5-82.

² Bourdieu P., Sayad A. (1964) : *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit.

³ Je choisis ce concept qui s'appuie sur la théorie de la valeur et de la désappropriation de la valeur de K. Marx, plutôt que celui « d'utilitarisme » souvent utilisé et qui mérite pourtant une approche critique. Très brièvement, 1) il existe de l'anti-utilitarisme dans la domination capitaliste, voir Bevort A., Lallement M. (dir). (2006) : *Le capital social : performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte ; 2) comment analyser l'ensemble des rapports capitalistes en incluant les rapports financiers avec un tel concept ? ; 3) la genèse du concept exige une approche critique du libéralisme dans la diversité de ses courants théoriques ; 4) le raisonnement en terme de fin et de moyen en utilisant le concept d'utilitarisme, même pour le critiquer, ne permet pas la distance critique qu'exige la description de la domination capitaliste.

⁴ Rancière J. (2005) : *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique.

⁵ A titre d'exemple de précarité, on peut citer le cas d'une factrice de Tarn, qui a accumulé 574 contrats à durée déterminée en 15 ans (cité par *Le monde* du 14.3.2006).

Deuxième mouvement

Sexage, arraisionnement ... et guerre au XXe et XXIe siècle

On a vu que le concept de sexage et la notion d'arraisionnement des femmes créés par N.-C. Mathieu¹ impliquant à la fois le mouvement des femmes en recherche de liberté, d'autonomie et le contrôle permettent une première approche de la clandestinité des femmes migrantes. Ces travaux offrent un ancrage théorique et conceptuel solide pour définir le rapport matériel² et aussi idéologique dans lequel vivent les femmes en général et les femmes migrantes clandestines en particulier. La prise en compte de la distinction critique entre le social, la culture et la nature à la base d'une naturalisation des femmes s'inscrit dans une telle perspective³. Il est vrai, qu'à voir de près la répartition des tâches quotidiennes de soins, les exemples pour illustrer une telle construction conceptuelle ne manquent pas. Les hommes pensent facilement à eux, les femmes pensent aux autres humains (enfants, personnes âgées, malades), comme l'a remarqué C. Guillaumin dans ses travaux. Les hommes n'assument pas les humains dépendants, faibles. Les hommes agissent en dehors du cadre des anciennes ou nouvelles figures des soins. On a vu la place de la prostitution bien supérieure à celle du travail forcé dans les trafics d'humains et dont les femmes sont majoritairement impliquées. Dans la théorie féministe, la matérialité des rapports de pouvoir⁴ a été étudiée, décrite à partir des acquis du marxisme et des rapports sociaux de sexe. Elle se poursuit par des études sur les soins (*care*) dans le monde anglo-saxon en priorité avec les perspectives féministes sur la sollicitude⁵ (ce qui est en débat). On sait que les travaux des femmes migrantes ont une place prépondérante dans l'industrie des soins. La prise en compte de la structure sociale fondamentale des rapports sociaux de sexe dans une société a donc été une véritable avancée théorique.

Que devient la guerre en profonde transformation d'aujourd'hui dans un tel contexte théorique ? La guerre « totale »⁶ de destruction, d'extermination, le rapport physique des humains entre eux dans la haine, le meurtre, la violence, le corps des autres... on peut avancer qu'il n'y a pas de pensée féministe claire là-dessus, à part quelques percées. Depuis la guerre des Balkans, la guerre, la paix n'est plus seulement la question exclusive des hommes nous ont appris les actions des mouvements féministes. Le questionnement sur la guerre et la paix se déplace, se précise, s'élargit avec la présence active des femmes. On verra que les femmes clandestines migrantes y ont une place nodale pour observer conjointement le sexage, l'arraisionnement et la violence guerrière à l'oeuvre.

¹ Cf. N.-C. Mathieu, « Présentation : Femmes, matière à penser... et à reproduire » et 4^{ème} de couverture, in *L'Arraisionnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1985 (textes de N. Echard, O. Jurnet, C. Michard-Marchal & C. Ribéry, N.-C. Mathieu, P. Tabet). « Arraisionner quelqu'un, c'est en vieux français tenter de le persuader, argumenter pour lui faire entendre raison. En termes de marine et de police sanitaire, arraisionner un navire, c'est l'interpeller, interrompre sa route pour le contrôler ». L'arraisionnement des femmes traite donc de « la double face, matérielle et mentale, du contrôle et de la manipulation des femmes », cite Jeanne Favret Saada dans son compte-rendu dans la revue *Les Temps modernes*, 1985, no. 487, 137-150.

² A titre d'exemple, voici une question de recherche bien connue : Chadeau A., Fouquet A. (1988) : « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Economie et statistique*, no. 208.

³ Voir par exemple à ce propos, Mathieu N.-C. (1973) : « Homme-culture et femme-nature », *L'Homme*, XIII, no. 3, p. 101-113.

⁴ Voir à ce propos notamment, Entrevue de L. Turcotte réalisée par C. St-Hilaire (2005) : « Tout geste est renversement », *Conjonctures*, Montréal, no. 41-42, p. 1-15.

⁵ Brugère F. (2006) : « La sollicitude. La nouvelle donne affective des perspectives féministes », *Esprit*, janvier 2006, p. 123-140.

⁶ Arendt H. (1995) : *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Points-essais.

La place, la situation des femmes vues dans le cadre des nouvelles formes de violence économiques, guerrières, élargissent et complexifient en effet les questions sur l'oppression sexiste.

La prise en compte des rapports sociaux de sexe apprend qu'il faut s'interroger pour commencer sur ce qui peut être considéré comme définissant le, la politique *à la base*, avant même que soient explicités les principes, l'organisation, les lois, etc.. Comme on l'a vu, les concepts d'arraisonnement, de sexage sont incontournables. Une autre voie de recherche en lien direct avec la violence guerrière est la qualification du pouvoir dans lequel s'exerce la violence sexuelle, et de la sujétion qui lui est liée. Comment penser la violence sexuelle dans la guerre qui accompagne la violence, dans la mesure où « le nationalisme et la guerre (dans cet ordre) sont des cas extrêmes de la constitution d'un sujet politique », écrit R. Ivekovic¹. Un des axes fondamentaux de pensée occidentale dichotomique est la différence de sexe, où le masculin est parfait et le féminin imparfait, écrit-elle. L'auteur précise qu'une telle représentation des sexes « appartient à la pensée occidentale elle-même » et qu'elle « précède la réflexion » en nous appelant à interroger aussi le statut de l'inconscient. « N'est universalisable que le côté dominant d'une dichotomie ». Les dominés n'ont aucune place dans l'universalisable.

Dans la refondation historique nationaliste de Yougoslavie, la figure du père s'identifie avec la figure de la nation, « instance supérieure qui regroupe toutes les différences en les éliminant » explique-t-elle, ce qui fonde le patriarcat. Les femmes ont un statut spécial dans la dynamique, montre encore R. Ivekovic. Elles ne sont pas représentées, elles n'ont pas la même généalogie (à cause d'une asymétrie biologique retenue par la psychanalyse, servant à justifier l'asymétrie sociale, non forcément retenue par la psychanalyse). Contrairement aux hommes, elles sont donc « nécessairement fidèles et infidèles au symbole du père et à leur représentation propre d'elles-mêmes. Les femmes incorporent la contradiction à la fois physiquement et socialement », écrit-elle. Elle en tire les conséquences pratiques en terme de vie, de survie, de mort. « Il est permis de battre, violer, et anéantir ceux (celles) qui ne représentent personne, justement parce qu'ils (elles) ne représentent personne ».

Quel est alors le lien entre le nationalisme et les rapports sociaux de sexe pour R. Ivekovic? Il n'est pas seulement instrumental, mais aussi *structurel*, il « fonde et structure... l'idée de pureté nationale qui, en dernière analyse, apparaît sexuelle. Les grandes idées sont organisées de telle sorte qu'une figure féminine « incarne » symboliquement une activité ou un idéal mâle ». En bref, le modèle dominant sexiste est neutre et universel : *l'homme = homme et femme*. La femme subit la violence d'une telle représentation qui en l'incluant de cette manière dans la représentation lui dénie tout statut de sujet. « Elle n'incarne pas une expérience féminine mais une expérience mâle » (p. 220). « C'est l'accomplissement du rêve autistique de l'agresseur, c'est la purification ethnique : renaître par soi, sans origine *dans* et sans voisinage *avec* l'autre » (p. 220). Il n'est donc pas étonnant, conclue-t-elle, que la guerre fasse reculer la question de l'égalité à tous les niveaux en favorisant l'exclusion, la haine, le lynchage et les autres formes de violence (travail, droit à l'avortement, services sociaux, promotion des idées patriarcales, diabolisation des femmes).

Les femmes (qu'elles soient travailleuses avec ou sans papiers, prostituées, requérantes d'asile, déboutées, seules protectrices de leurs enfants victimes de conflits) sont ainsi au centre et au bord, aux confins des champs de la politique, de la guerre, de la paix. Elles sont dans l'ordre non plus seulement de la domination sexiste de la société quotidienne mais de l'anéantissement et du jetable dans la guerre. Dans un double travail (domestique, salarié), et dans un non-statut politique, elles sont (sur)exploitées, opprimées, souvent absentes de la citoyenneté. Elles paient en plus un

¹ Ivekovic R. (1995) : « Guerre et violence sexuelle », *Lignes*, no. 25, p. 218.

lourd tribut dans les guerres en étant la cible de violences sexuelles liées à la violence guerrière confinante à la « cruauté » (Héritier, Balibar)¹, avec d'énormes difficultés pour faire reconnaître par l'Etat les persécutions qu'elles subissent qui sont le fait d'une domination sexiste. Elles ne peuvent plus se référer à une *protection* classique définie par les hommes. La situation des femmes migrantes clandestines prise dans sa généralité, condense l'accumulation des apories, des paradoxes et des contradictions observables dans le champ économique-politique sexiste, migratoire et guerrier. Leur situation qui cumule les violences (domestique, salariat, violence guerrière) est un des lieux d'observation et d'action des transformations du sexage.

Sur le plan économique, les travaux sur les rapports sociaux de sexe ont renouvelé l'approche de la division sociale du travail. C'est une étape très importante des recherches féministes. La place, l'usage, les modes d'appropriation des femmes dans les transformations économiques (échanges et trafic économique-sexuel) etc., ont bousculé les travaux sur les luttes des classes. La nouvelle économie des violences en particulier dans les guerres (nouvelles violences et cruautés, tortures, assassinats, disparitions²), deviennent des lieux d'observation privilégiés d'un autre niveau à la fois de la restructuration des rapports économiques et des rapports de sexe à la lumière non plus seulement de l'exploitation, mais d'une fluctuation de la place de la « mort » et de la « vie ». Quelle est la place des femmes dans la guerre, la torture quand les actions guerrières sont synonymes de virilité machiste, de toute-puissance créatrice compensatrice³, d'auto-affirmation du pouvoir par la force au mépris du droit⁴? Sont-elles destinées à fabriquer des petits guerriers et à être des butins de guerre sans pouvoir s'exprimer sur les choix théoriques, politiques à la base de la guerre ou alors de suspension de la guerre (paix) ? Qu'est-ce que vivre, travailler et aussi subir des violences et mourir aujourd'hui, lorsqu'on est femme et que l'on s'affronte à des formes d'exploitation, de surexploitation, de violence et de cruauté (dans la clandestinité) se référant à une culture politique combinant domination sexiste, économique et destruction ? Quand on est persécutée et qu'on cherche une protection comment définir, qualifier les faits dans un tel rapport au pouvoir? En posant ces questions, on pense à l'approche en termes de rapports sociaux de sexe, des camps aux frontières de l'Europe⁵ qui reste à faire. On pense aussi à un exemple concret : les camps de réfugiés de femmes et d'enfants laissés sans surveillance ou avec une surveillance insuffisante où les femmes et les enfants ont été violées⁶.

¹ Voir Héritier F. (1996) : De la violence I et II, Paris, Odile Jacob.

² Il n'est pas sans signification du point de vue des rapports sociaux de sexe, que lorsque les femmes argentines ont dénoncé les disparitions dans leur pays en inventant un type d'action qui s'est universalisé, elles ont été dénommées les *folles de la place de mai*, « locas de la plaza de mayo ».

³ Mussolini déclarait que la guerre est à l'homme ce que la maternité est à la femme.

⁴ Un des conseillers de Rumsfeld à propos de la guerre en Irak et des tortures à Guantanamo et à Abou Graïb, déplorait que l'armée s'était « clintonisée », « ce qui signifiait qu'elle était soit trop légaliste, soit trop efféminée ». Voir Corey R. (2006) : *La peur*, Paris, Armand Colin, p. 310.

⁵ Voir un tel manque théorique dans des travaux sur les camps (trois exemples dans une abondante littérature), Caloz-Tschopp M.C., *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, la Dispute, 2004 ; Le Cour Grandmaison, et al., *Le retour des camps ?* Sangatte, Lampedusa, Guantanamo..., Paris, éd. Autrement ; Bernardot M., *Camps d'étrangers*, Paris, Terra, 2008. Un des angles explicatifs, en tout cas en ce qui me concerne, peut être la difficulté matérielle concrète de mener une double lutte constante dans l'élaboration théorique dans un climat de détérioration constante des droits des migrants où il faut sans cesse tenter de décrire et où il faudrait élaborer de nouveaux outils théoriques dans un climat d'urgence et de violence.

⁶ Dans les camps du HCR du Polisario, où des viols ont eu lieu, deux revendications des femmes n'ont pas été pris en considération : 1) l'augmentation de la protection 2) les demandes d'avortement quand les femmes se sont trouvées enceintes à la suite de viols.

Ces questions interpellent les théories politiques et aussi les études sur les rapports sociaux de sexe qui se sont développés ces trente dernières années¹. Que deviennent ces travaux à la lumière des transformations du marché du travail et surtout de la guerre et de la paix de plus en plus entremêlées au développement du marché. On pense au travail dans les quartiers, les villages dans les zones de conflit interétatiques, « civiles », dans les processus de (re)construction (*peace building*) où sont très actives les femmes en noir, les mouvements de femmes palestino-israélienne et où l'on trouve souvent les femmes clandestines migrantes? Quel est la place, le rôle *actif* des femmes dans un contexte de guerre et de violence, de (re)construction de la paix²? Que deviennent la protection des femmes, des femmes migrantes, des femmes migrantes clandestines dans les nouvelles formes d'appropriation, de violence et de cruauté renvoyant à une culture d'oppression sexiste avec des traces d'une culture politique d'anéantissement et dans la construction de la paix et donc des droits ? En quoi, comment, avec quels enjeux les théories politiques dominantes et les théories féministes sont-elles mis au défi d'intégrer les transformations de l'économie, de la violence, de la guerre et leur incidence sur la vie, la sexualité, le mouvement d'exil, l'autonomie, la caractérisation des persécutions et de la protection des femmes dans les lois d'immigration et du droit d'asile ? Comment dès lors reformuler, les concepts de pouvoir, de mort, de « vie », de sécurité dite « humaine »³, de persécution et de protection en élargissant aussi les acquis des rapports sociaux de sexe pour qu'une nouvelle approche de la situation des femmes migrantes clandestines soit possible? L'exemple des analyses du viol comme arme de guerre⁴ lors des conflits guerriers, considéré depuis 1998 comme un crime contre l'humanité est un exemple de l'exigence d'élaboration de ces questions. Une telle innovation du droit international a fait passer les femmes d'un statut d'objet, de butin de guerre à un statut de sujet, tout en aiguisant les contradictions des rapports hommes-femmes dans les guerres.

Nous en arrivons à considérer les liens entre exploitation, domination sexiste et racisme avec l'exigence de les situer dans l'histoire de longue durée (entre le XVe et le XXIe siècle) et des ruptures historique bousculant les périodisations des historiens (ex. la rupture historique du nazisme). Comme l'explique bien L. Kandel⁵, les travaux de R. Thallmann⁶ sur « Féminismes et Nazisme »⁷ peuvent

¹ Par exemple sur l'idée de nature, le sexisme et le racisme (Guillaumin, Delphy), les catégorisations et les idéologies du sexe (Mathieu), la construction sociale de l'inégalité des sexes, sur la sexualité des femmes et l'échange économique-sexuel (Tabet), le stigmate de putain comme stigmate de genre permettant de contrôler l'ensemble des femmes (Pheterson), etc.

² Palmiero P. (2004) : « Question de genre, un problème de sécurité internationale »,; Lesselier C., « Genre, violences et « insécurité », *Cahiers du Centre d'Etudes des Migrations et des Relations interculturelles* (CEMRIC), Université de Strasbourg, no. 18-19, respectivement p. 221-231 et 231-243.

³ Comment entendre ce qualificatif à partir des études genre et des rapports sociaux de sexe ?

⁴ « Rappelons l'usage que l'on fait du viol considéré comme une arme dans le conflit bosniaque. La forme qu'il prend – le viol de la fille (ou du garçon) a lieu en présence de son père, ainsi forcé d'en être le témoin – est fait pour mettre en mouvement le cercle vicieux de la culpabilité. Le père – représentant de l'autorité, de l'Autre – est exhibé dans toute son impuissance, qui le rend aussi coupable à ses propres yeux qu'à ceux de sa fille. Et la fille est coupable d'être l'occasion de l'humiliation de son père. Ainsi le viol entraîne-t-il, en dehors de la souffrance physique et psychique de la fille, la désintégration de tout le réseau socio-symbolique familial ». Zizek S. (1995) : « L'image sublime de la victime », *Lignes*, no. 25, p. 237.

⁵ Kandel L. (2004) : « Femmes, féminismes, nazisme, ou : on ne naît pas innocent(s), on le devient », *Féminismes et Nazisme*, Paris, Odile Jacob, p. 8-26.

⁶ Thallmann R. (1982) : *Etre femme sous le IIIe Reich*, Paris, Laffont ; (1986) : *Femmes et fascismes*, Paris, Tierce ; (1985-1999) : *Sexe et race : discours et formes d'exclusion au XIXe et au XXe siècle*, vol. I, Paris, Presses de l'université de Paris VII.

⁷ Kandel L. (2004) : *Féminismes et nazisme*, Paris, Odile Jacob. Voir notamment dans ce livre, l'article, Lesselier C., « La représentation du « fascisme » dans les discours féministes radicaux contemporains en France, p. 250-260.

apporter un éclairage à la question. Le fait de penser et d'articuler *sexisme* et *racisme*¹ pour tenter d'approcher, de décrire la démesure unique de la mort de masse nazie n'a pas permis de clarifier pour les femmes l'articulation entre des rapports d'exploitation, de domination, d'exclusion, et domination « totale » nihiliste d'aujourd'hui. Elle nous donne des éléments importants de réflexion pour la recherche.

L'historienne souligne que le sexisme et le racisme sont définis en partie par des mécanismes communs, mais que le sexisme est « radicalement différent du racisme d'anéantissement, d'extermination, tel qu'il a été conçu et mis en œuvre durant la période nazie. Il faut une fois encore répéter que si, les modalités d'anéantissement, d'appropriation, d'oppression et d'exploitation des femmes ne se comptent pas, on ne connaît pas, pour des raisons évidentes, d'entreprise d'élimination systématique de l'ensemble des femmes, en tant que telles. (...) il n'y eut dans l'histoire ni « génocide » planifié ni « solution finale à la question féministe » (Kandel, 2004, p. 20). Il faudrait dire, ni « féminicide ». Les deux types de racismes (discrimination, anéantissement ; racisme d'exclusion, racisme génocidaire) ne peuvent se penser comme un seul phénomène. Le sexisme et les racismes peuvent se penser en articulant leurs rapports dans les rapports d'exploitation et d'oppression diversifiés², mais il est impossible d'utiliser le modèle du racisme génocidaire nazi « indifférent au genre » pour comprendre le racisme non génocidaire. Une telle confusion entraînerait une banalisation d'un fait majeur de rupture historique (nazisme et extermination). L. Kandel souligne encore qu'il existe heureusement d'autres analyses « pionnières des processus d'appropriation et de domination des femmes, autrement plus nuancées, moins démagogiques et ... plus proches du réel » (C. Guillaumin et N.-C. Mathieu). Elle souligne par ailleurs que « la domination » – concept largement utilisé au risque de ne plus signifier grand chose – est un fait différent de celui de « l'occupation » d'une armée, « que les juifs à Sobibor, à Belzec, à Birkenau n'étaient pas *dominés* par les nazis, qu'ils étaient *exterminés* par eux ». Qu'ils n'étaient pas une question de domination mais de meurtre de masse. Que le nazisme n'était pas un ordre social de discrimination ou de domination (de classe, d'ethnie ou de genre), mais « un ordre du meurtre de masse et de la violence illimitée ». Dans ce cadre historique de « rupture » au XXe siècle, les femmes ont eu aussi une place particulière comme le rappelle N.-C. Mathieu³.

L. Kandel en tire une conséquence méthodologique très importante pour la recherche sur la situation contemporaine et historique : « Chercher à « déduire » celui-ci de ceux-là, à établir des continuités ou des séries entre les uns et les autres – là où il y a au contraire rupture, bouleversement, *événement* – serait alors, en effet, ce « rêve de non violence » : une tentative, précisément de *réduire* la violence extrême à autre chose, qu'elle n'est pas, de l'exorciser, de conjurer enfin les questions qu'elle nous pose – sur l'Histoire comme sur le présent » (Kandel, 2004, p. 24).

Elle met aussi en exergue le fait qu'il existe des zones grises du féminisme à prendre en compte en interrogeant les contradictions, les ambiguïtés des discours et des analyses ou encore des engagements

¹ Voir, Thalmann R. (1985, p. 1999).

² L'historienne précise : « C'est à dessein que j'utilise ici le pluriel, que je souhaiterais plus répandu parmi les militantes féministes. Car il y a des dominations comme il y a des racismes, et c'est sans doute dans leur diversité, parfois leurs contradictions, qu'il importe aujourd'hui de prendre en compte » (note 63, p. 24).

³ « Bien que les camps de concentration aient également servi des buts économiques (et bien que l'oppression des Juifs ait été liée à des exclusions ou des impositions économique-professionnelles au cours de l'histoire), il n'y avait pas au préalable exploitation économique des Juifs (*ce qu'a souligné H. Arendt dans son œuvre, précision apportée par l'auteur de l'article*), ni des homosexuels, ni des Tziganes en tant que tels (ce qui permettait donc de concevoir leur extermination), alors que de la colonisation, de l'esclavage et du « sexage » (selon le terme de Guillaumin), l'exploitation des outils vivants fait partie intégrante. Certes, on en sacrifie quelques-uns, pour l'exemple, en cas de révolte, mais point trop. Et si l'on tue moins de femmes que d'esclaves ou de colonisés masculins, c'est bien par calcul démographique et économique », Mathieu N.C. (1991) : L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe, Paris, Côté-femmes, note 30, p. 186-187.

politiques et privés. Elle a montré comment une articulation entre des positions antihitlériennes, antifascistes et féministes a été complexe et difficile, voire aporétique parfois. Etablir l'historiographie d'une telle question, « en amalgamant tout simplement réclusion domestique des femmes et extermination systématique et planifiée des Juifs » est une erreur qui risque de banaliser à la fois la rupture de l'histoire effectuée par le nazisme et les luttes féministes, souligne encore L. Kandel. Il y a une centralité dans l'analyse du système nazi qui a été la machine de la destruction de masse, c'est le point aveugle où l'on butte. Qu'il ne faut pas banaliser, ni oublier.

A partir de cette donnée méthodologique de prudence reste posée la question de la description et de la caractérisation de la violence que subissent aujourd'hui les femmes migrantes dans la clandestinité quand celles-ci se trouvent dans les zones de conflit. Il est possible d'enrichir la prudence méthodologique d'une posture épistémologique et éthique dans la recherche et dans la vie. Une telle posture encourage à accepter de voir, de vivre (de pâtir) la violence d'aujourd'hui en se laissant informer par l'histoire de longue durée, la rupture du XXe siècle (Conquista, colonisation, impérialisme, guerre totale). Le capitalisme est lourd des traces non seulement de progrès mais d'anéantissement dans ses étapes de développement à l'étape de la globalisation du XXIe siècle. La violence « radioactive »¹ de l'anéantissement traverse l'histoire, les générations, le psychisme, la culture. Elle habite la violence sociale d'aujourd'hui. Le capitalisme est un long processus historique. A ce processus se sont articulés à des moments précis de l'histoire du XXe siècle, des politiques étatiques *intentionnelles* préétablies, planifiées de mise à part, à l'écart, de haine et de meurtre de masse (génocides, ex. Arménie, « Solution finale » nazie pour les Juifs et les Tsiganes, Cambodge, Srebrenica, Halabja, Rwanda...). Le capitalisme actuel continue le processus d'appropriation et d'exploitation. Le mépris, la haine sont la face mentale de l'exploitation, de la domination. Dans certaines circonstances historiques, dans certains lieux, secteurs, le mépris, la haine combinées à l'exploitation économique peuvent aboutir non seulement à l'exclusion mais à des processus de racisation, d'expulsion, de jetabilité, d'extermination.

En observant la rapide détérioration depuis les années 1980 des politiques d'étrangers, sociales, de libertés publiques, etc., en discutant avec Nicolas Busch², responsable de *Fortress Europ ?* et d'autres personnes, j'en suis arrivée peu à peu à aller dans le sens de la demande de G. Anders, « d'étirement de l'imaginaire » ou encore dans le sens de l'exigence de « compréhension » à intégrer de la naissance à la mort posée par H. Arendt à formuler un *postulat exploratoire* - une manière de récupérer et de faire travailler activement l'activité de pensée critique³ et créative dans la résistance -. Il existe un lien entre la création monstrueuse du XXe siècle de la violence totale (guerre totale, Auschwitz, Hiroshima) et le capitalisme globalisé d'aujourd'hui. Ce lien ne se réduit pas à un comparativisme hâtif (lien d'identité) impliquant une attitude réductionniste vers l'une ou vers l'autre période

¹ Ce que montrent bien les travaux de psychanalystes sur les transmissions transgénérationnelles (grands-parents, parents, enfants). Il faudrait étudier non seulement les transmissions entre les survivants et leurs descendants, mais avec les autres groupes, membres des sociétés qui ont vécu l'anéantissement. Voir à propos de la métaphore de « violence radioactive » Gampel Y. (2005) : Ces parents qui vivent à travers moi. Les enfants des guerres, Paris, Fayard.

² Busch N. (2002) : « Surveillance proactive, exclusion et criminalisation : des moyens efficaces de maintien de l'ordre et de la sécurité publics en Europe ? », *Cahiers d'Etudes des Migrations et des Relations inter-culturelles*, Université de Strasbourg, no. 16-17, p. 121-137.

³ La référence à la notion développée par Kant au sens de « distinguer », évoque en Suisse, l'affaire Hirschhorn, un artiste suisse qui avait fait une exposition critique au Centre culturel suisse à Paris où il a mis directement en cause, le Conseiller fédéral et Chef du Département Fédéral de Justice et Police, Ch. Blocher, ce qui a coûté une coupure de crédit conséquente à la Fondation culturelle suisse Pro Helvetia. « A défaut d'un véritable projet de « relance nationale », l'exploitation populiste des peurs et hantises du moment représentera un danger croissant pour la société helvétique et, à terme, pour la société elle-même », déclarait la présidente de Pro Helvetia, *Le Temps*, 22 juin 2005.

historique (d'hier et d'aujourd'hui). Tout en s'inscrivant dans une rupture historique instaurée par le nazisme au XXe siècle situé dans une histoire de longue durée, tout lien à l'histoire n'a pas été rompu dans le présent. Le lien dynamique peut s'explorer, s'analyser, se penser aujourd'hui pour penser les contradictions, la diversité, les parentés entre l'invention totalitaire nazie et l'étape de globalisation actuelle que je nomme à titre exploratoire, « *total-libérale* ».

Ma démarche qui intègre les consignes de prudence méthodologique de L. Kandel, se situe à un niveau complémentaire. Je me place sur un plan épistémologique et éthique. Je cherche à élaborer une *position* dans la recherche des sciences humaines et sociales et dans le travail de citoyenneté qui ne banalise ni l'une ou l'autre période historique, ni ne clôtüre la réflexion sur la béance ouverte par l'invention « totalitaire »¹ du XXe siècle en articulant un travail de mémoire et un travail d'observation, de description, de réflexion sur la situation d'aujourd'hui. L'expérience historique doit rester *vivante* dans le travail où nous sommes alors appelées à « tenir une position intenable »² dans le travail en acceptant que le questionnement reste *ouvert, infini* et qu'il déplace, qu'il transforme notre regard pour *voir*, construire, décrire une vérité qui, depuis une rupture historique majeure, reste ouverte. Il est vrai, « qu'on ne débat pas de la Shoah, on se débat avec elle », affirmait la psychanalyste A.-L. Stern³ qui a vécu et survécu à Auschwitz. Il est aussi vrai à une autre échelle, dans un autre lieu historique, qu'on ne débat pas des morts aux frontières de l'Europe, des nouvelles formes de violences faites aux femmes dans les conflits, les génocides mais qu'on se débat avec elles et avec les situations vécues qu'il faut connaître, décrire très précisément. La rupture historique du XXe siècle nous apprend peut-être qu'il faut accepter de *voir autrement* les traces d'inventions historiques passées dans le présent, leur spécificité, leur diversité et aussi leur combinaison avec des dispositifs, des éléments en construction généralement aujourd'hui et quand ils touchent les femmes et les femmes migrantes en particulier.

Régime politique d'apartheid de sexe

Revenons aux travaux sur les rapports sociaux de sexe et aux femmes migrantes clandestines. Plutôt que de se confiner dans le concept de « patriarcat » ou même de « viriarcat » (Mathieu), on peut penser qu'il est utile d'inventer et de mettre à l'épreuve une dénomination permettant d'articuler les divers niveaux d'exploitation, de domination, de violence auxquels sont soumises les femmes migrantes clandestines.

Un tel choix permet de combiner le sexage dans toute son étendue (notamment dans le *care*), l'exploitation, la surexploitation économique, la situation de clandestinité, le contexte de violence guerrière. Je propose de parler de régime politique *d'apartheid de sexe*⁴. Un tel choix conceptuel permet de dépasser la situation du pouvoir patriarcal (père) où le nationalisme se combine avec

¹ Je ne peux pas intégrer et discuter ici l'usage du concept par H. Arendt qui a assimilé nazisme et stalinisme et ignoré le fascisme (voir les critiques à ce propos). Ce qu'il faut retenir philosophiquement dans la démonstration d'Arendt est ce qu'elle dit d'une domination et de guerre « totale » qui est une situation « sans précédent » et qui saisissable à partir de ce qu'elle explique sur la *Human superfluity*. Voir Caloz-Tschopp M.C., *Les sans-État dans la philosophie de Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot, 2000, 472 pages.

² Voir à propos de cette démarche, Caloz-Tschopp M.C. (2004) : *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute (en particulier, introduction et chapitre III).

³ Dans une émission de France culture (cité par Kandel, voir note 14, Kandel, 2004, p. 12). Voir surtout, Stern A.-L. (2004) : *Le savoir-déporté. Camps, histoire, psychanalyse*, Paris, Seuil.

⁴ et de *race* comme le montre C. Guillaumin quand elle analyse *L'idéologie raciste*, ce qui permet d'intégrer plus largement la complexité de l'évolution historique et les niveaux des rapports de pouvoir en tenant compte d'une périodisation importante de l'histoire occidentale.

l'épuration ethnique pour construire une analyse conceptuelle et concrète plus large (historiquement et au niveau planétaire) permettant de prendre en compte la multiplicité des situations sexistes et racistes.

En matière de migrations, la dénomination du régime politique en terme *d'apartheid de sexe* permet de comprendre d'une part ce qui se cache derrière le terme « d'apartheid » (concept introduit pour analyser le rapport d'immigration par L. Monnier¹), d'autre part le rapport d'oppression spécifique des femmes migrantes clandestines dans un contexte historique et planétaire de violence et de guerre.

Dans le sens commun, le terme d'apartheid met l'accent sur la séparation (juridique, spatiale) entre classes sociales, groupes humains. Dans l'usage habituel du concept d'apartheid, c'est bien d'une séparation politique dans les rapports de pouvoir qu'il s'agit entre les « nationaux » et les « non nationaux » dans les politiques migratoires. S'y ajoute la qualification de la domination entre les hommes et les femmes, celle du sexage. En d'autres termes il existe un lien entre la violence de la globalisation, la migration, et la situation des femmes migrantes clandestines en particulier. Dans le rapport ainsi qualifié, le lien est de l'ordre de l'exploitation, de la surexploitation, d'un état de « corps d'exception » inventé durant la colonisation², l'impérialisme, la xénophobie, le racisme. On peut aussi l'interpréter, l'analyser à partir du régime politique d'apartheid dont nous parle L. Monnier.

S'il est facile d'imaginer la ségrégation spatiale mise en scène dans les frontières terrestres, dans les bantoustans, dans les quartiers (banlieues), il est plus difficile d'imaginer la ségrégation sexuelle dans la vie courante. Tout en étant une ségrégation oppressive, celle-ci prend la forme matérielle d'une étroite imbrication entre les hommes et les femmes dans la vie de tous les jours qui ne se traduit pas forcément dans une ségrégation spatiale mais dans une ségrégation sociale. L'analyse montre pourtant que la division des sexes est bien réelle. Que l'apartheid permet aussi de décrire la division sociale des sexes à condition d'être qualifié plus précisément.

La condition de clandestinité des femmes migrantes est un des lieux privilégié d'observation du régime politique d'apartheid de sexe quand il concerne le sexisme combiné avec le racisme. Prises dans des rapports de xénophobie, de naturalisation sexiste et raciste, renvoyées, de par leur sexe et de par leur statut de migrante clandestine à un état de nature (hors de tout droit car inscrit dans l'état de nature), les femmes migrantes clandestines se trouvent au centre de l'apartheid³, aux confins des frontières de la démocratie, dans les lieux des frontières de sexe de l'Etat et de la société raciste (des pays d'origine, de transit aux pays « d'accueil »). La contradiction dans laquelle elles se débattent, ne se situe pas tant dans l'opposition entre une logique d'Etat, inspirée par la politique des droits et une logique de contre-culture fondée sur la politique des normes que décrit E. Fassin pour caractériser deux positions dans les luttes féministes⁴ que dans un endroit plus invisible des rapports sociaux de violence.

¹ Monnier L. (1988, 2004) : « L'apartheid ne sera pas notre passé. Il est notre avenir », Caloz-Tschopp M.C, Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté, (in)égalité, Paris, L'Harmattan, p. 221-237. (Leçon d'adieu à l'Université de Lausanne en 1988).

² Barkat S. M. (2005) : *Le corps d'exception. Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie*, Paris, Amsterdam.

³ A propos des banlieues en France, voilà ce que déclare T. Philipps, prés. de la Commission pour l'égalité raciale, institution créée en 1976, chargée de lutter contre les discriminations et la ségrégation : « Nous essayons de trouver une voie entre assimilation forcée et vies séparées. Les émeutes du début des années 80 en Grande-Bretagne nous ont forcés à reconnaître qu'une partie de l'égalité, c'était la diversité, le droit à la différence. Ce que les Français ont à apprendre de nous, c'est le pragmatisme », *Le Courrier* 12.11.2005. Une telle phrase mériterait une analyse approfondie.

⁴ Fassin E. (2006) : « Les frontières sexuelles de l'Etat », *Vacarme* no. 34, p. 164-170.

Les femmes migrantes clandestines en plus d'être soumises au sexisme et au racisme sont hors de la politique divisée, séparée à partir de la différence de sexe, de la différence de classe et hors de l'Etat, hors des droits. Leur « contre-culture » si elle est formulée en ces termes, ce qui est discutable, ne dispose pas d'espace public de parole et de pensée partagée. Elle se déroule dans l'ombre de la clandestinité. Les femmes migrantes clandestines sont en effet aux prises avec un processus de *naturalisation* mêlant sexisme, racisme et situations de hors droits, conjuguant exploitation, oppression sexiste et raciste et violence, meurtre guerrier dans certains cas (viols de guerre, assassinats par exemple qui prend des formes liées à leur sexe). L'analyse des conditions des femmes migrantes dans le cadre de la théorie politique est une illustration concrète du régime politique *d'apartheid de sexe*. Un tel régime qui vise à décrire les rapports sociaux de la division des sexes (ici dans l'immigration clandestine) prend en compte des catégories et des pratiques sexistes dans un contexte général d'apartheid et de violence guerrière. L'apartheid de sexe permet de voir, de décrire un conflit à la fois majeur et spécifique de la mécontente dont parle J. Rancière¹.

Invisibilité des femmes, idéologie raciste, sexiste et guerre

Pour tenter de répondre aux questions de départ en lien avec l'histoire et l'évolution de la globalisation, de la répression, de la violence et de la guerre et caractériser l'apartheid de sexe, on peut formuler quelques pistes de travail théoriques avant d'en arriver à des propositions d'action.

1. Dans les analyses, il s'agit d'articuler systématiquement *appropriation/désappropriation, exploitation, clandestinité et violence guerrière* pour tenter de voir comment et pourquoi les femmes migrantes sont utilisées, violentées dans leurs corps, leur pensée/conscience tout en étant rendues invisibles et passives car mises en situation d'infériorité dans l'accès aux outils, aux armes, à la technique. Comment et à quelles conditions dans le travail de citoyenneté peuvent-elles alors devenir visibles et actives, conscientes (sujets !) dans le, la politique et la construction théorique générale? On peut raisonner en termes d'espace public de parole, en se demandant comment les femmes migrantes clandestines peuvent développer une « politique du performatif »². Une telle approche indispensable en termes d'accès à la parole et à l'espace public n'est cependant pas suffisante de la construction à la fois de la subjectivation, donc de la conscience et de l'autonomie politique, face aux violence actuelles dans la clandestinité les concernant. L'exploitation, l'oppression, l'héritage de l'anéantissement posent de nouvelles questions à la citoyenneté sexiste transnationale comme on l'a vu.

2. Il s'agit en effet de considérer *la violence sous sa forme guerrière actuelle*, d'une guerre incluant une violence extrême qui transforme profondément la politique et la vie en société. Il est évident que les femmes migrantes clandestines ne sont pas superflues (au sens d'Arendt), mais *sur-sur-exploitées avec parfois un danger de se trouver dans la zone du jetable*. En quoi, un régime politique d'apartheid de sexe est-il constitué, transformé par l'évolution de la violence du « total-libéralisme » et de la guerre ? En quoi les théories sur les rapports sociaux de sexe sont-ils interpellés par ces questions ? Très brièvement, la séparation de l'économique, du politique et du militaire, de l'intime, du privé et du public est remise en cause dans la globalisation et les transformations de la guerre. La guerre est encore le fait d'Etats (d'empires ?) dans un système d'Etats-nations attaqué et affaibli ou alors rigidifié dans des nouveaux nationalismes. Elle est aussi le fait de nouveaux acteurs non étatiques (mafias, groupes extrémistes religieux, etc.) où s'expérimentent des formes d'appropriation/de désappropriation, de violence extrême, de cruauté sur le corps, la pensée/conscience des femmes dans des situations de

¹ Rancière J. (1995) : *La Mécontente*, Paris, Galilée.

² Butler J. (2004) : *Le pouvoir des mots*, Paris, éd. Amsterdam.

précarité extrême en ce qui concerne les femmes migrantes clandestines notamment, qu'il faut décrire, dénoncer de manière très précise.

R. Ivekovic montre qu'il faut caractériser les rapports de pouvoir en considérant la « guerre de fondation »¹ et le « le sexe de la nation »². La question de la migration, de la surexploitation et de la citoyenneté des femmes migrantes clandestines se complexifie dès lors que l'on prend en compte les transformations de la guerre et du cadre politique des Etats-nations avec le laboratoire Schengen et les structures policières intergouvernementales souterraines notamment. Sous quelles formes politiques précises dans l'appropriation/désappropriation des corps et de la pensée/conscience, dans la violence de la globalisation, dans un processus de transformation de la guerre des champs de bataille en guerre diffuse de haute et de basse intensité sur les corps et les esprits, de guerres impériales et de guerres sociales³ ou se mêle deux systèmes de domination – le sexe et la race (en France)⁴ - les femmes migrantes sont-elles visibles ou invisibles, passives ou actives? Dans un tel contexte de violence, qu'est-ce qui se passe en terme de pouvoir (oppression et résistance) dans l'ombre de la clandestinité tout au long du parcours de vie? Quelle est la place, le rôle des migrants, des femmes migrantes clandestines dans une telle situation de guerre?

A la lumière du conflit d'ex-Yougoslavie, comme on l'a vu, R. Ivekovic explore les rapports entre capitalisme et patriarcat en intégrant la question de la violence et de la guerre « ethnique » (et non seulement le contrôle des armes). Dans le nouvel ordre mondial, ce qui est en jeu du côté de la domination, pour elle est un déplacement entre sexe/genre, nation et Etat⁵, une renégociation du contrat « patriarcal » défini par une « autofondation de la nation mâle dans la construction de la citoyenneté européenne ». En intégrant les réflexions de l'auteur, nous prenons acte que ne sommes pas en face d'une Europe des régions, nous serions en face d'une Europe qui aurait tendance à s'ethniciser, à installer un régime politique d'apartheid *guerrier* de sexe « patriarcal ». On pourrait faire un pas de plus en considérant non seulement les transformations de la nation et de la politique, mais des bases sexistes de la société qui s'élargissent à de nouvelles formes des rapports hommes-femmes (les pères, mais aussi les frères, les cousins, les fils, etc.). A ce niveau, la catégorisation sociale de sexe ne se restreint plus au seul pouvoir du père (du patriarcat pour R. Ivekovic). Prendre en compte la division des sexes à la base de la politique, de la pensée dans un contexte de globalisation guerrière amène, comme on l'a vu à une redéfinition de la politique (catégorisation de base et régime). Le concept d'apartheid de sexe, s'appuyant sur le sexage (Guillaumin) et l'arrondissement (Mathieu) peut permettre de décrire ce qui est à la fois de l'ordre des divisions sexistes diverses, de la séparation entre étrangers et nationaux en intégrant la variable ethnique et raciste, entre hommes et femmes tel qu'il se développe dans le nouvel ordre de la guerre.

¹ Ivekovic R. (1994) : « Une guerre de fondation en Europe ? », Caloz-Tschopp M.C., Clévenot A., Tschopp M.-P., Asile, Violence, exclusion en Europe, Université de Genève (FPSE) et Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe », Genève, p. 5-10.

² Ivekovic R. (2003) : *Le sexe de la nation*, Paris, Léo Scheer.

³ Voir Achcar G. et al. (2005) : *Guerre impériale. Guerre sociale*, Actuel Marx, PUF.

⁴ Delphy Ch. (2005) : « Race, caste et genre en France » *Actuel Marx*, Guerre impériale, guerre sociale, 163-193.

⁵ Walby S. (2000) : « Gender, nations and states in a global era ». *Nations and Nationalism*, 6 (4).

Le laboratoire des rapports sociaux de sexe dans la globalisation guerrière

« Nous avons deux bonnes raisons pour essayer d'analyser à la fois notre **peur** et notre **colère**. La première est qu'une telle peur, une telle colère, peuvent empêcher une liberté réelle au sein de la demeure privée ; la seconde est qu'une telle peur, une telle colère peuvent empêcher une liberté réelle au sein de la vie publique. Elles peuvent jouer un rôle considérable dans l'encouragement à la guerre »¹.

Pour saisir le noyau central de résistance à penser les conditions d'existence des femmes et des femmes migrantes en clandestinité dans un contexte de « total-libéralisme », on peut partir d'un *tabou*, d'un conflit au centre de la pensée et des rapports de pouvoir, pour analyser ensuite les peurs, les colères devant la domination qui, comme le dit V. Woolf, « peuvent jouer un rôle considérable dans l'encouragement à la guerre ». C'est le lieu d'observation privilégié des transformations du régime politique d'apartheid de sexe où s'exercent à la fois l'appropriation/désappropriation, l'exploitation, la surexploitation et la violence guerrière sur les femmes et les femmes migrantes clandestine en particulier. Son centre est certainement, *le corps, la sexualité, la pensée/conscience des femmes, l'échange économique-sexuel articulé à la violence économique et guerrière*. On pourrait même aller jusqu'à dire, que le corps, le sexe, la pensée/conscience des femmes migrantes est un des lieux-clés du « laboratoire » de la globalisation guerrière et de l'internationalisation des migrations.

Je renvoie ici aux travaux théoriques incontournables de C. Guillaumin qui dans une approche qui prend en compte la matérialité des rapports de pouvoir et leur face mentale (idéologie), articule deux concepts centraux « Sexe, Race »² pour analyser les catégories et les pratiques de pouvoir. Une telle approche combine société et représentations, domination et violence dans une perspective historique intégrant une autre rupture (modernité, fin XVIIIe siècle). L'idéologie raciste moderne inventée à la fin du XVIIIe siècle, structurée au XIXe siècle a été traduite dans des systèmes d'Etats en Afrique du sud et dans une extermination de masse XXe siècle avec l'arrivée au pouvoir du nazisme. En intégrant la double périodisation historique, il devient possible de réfléchir à la violence extrême et à la place du viol comme arme de guerre³, par exemple, en Colombie, dans la région des Grands Lacs en Afrique, en Tchétchénie, en Ex-Yougoslavie⁴, au Darfour, etc.

Dans la remise en cause de la séparation privé/public, on revient aussi à la guerre domestique, à la « grande arnaque » dont parle Paola Tabet⁵, c'est-à-dire à la sexualité des femmes et aux échanges économique-sexuels⁶, dont la dite « prostitution » selon le sens commun, est la pointe de l'iceberg, ou plutôt le prisme qui est le terrain de travail de G. Pheterson⁷ depuis de longues années. Dans le sens

¹ Woolf V. (1938, 1977) : *Trois guinées* (sur la guerre), Paris, 10-18, 209.

² Guillaumin C. (1992) : *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté femmes.

³ Moonex J. (2000) : *Gender, Violence and the Social order*, London, Macmillan Press.

⁴ pourtant déniée par les pays censés appliquer le droit d'asile (par exemple, les femmes violées de Srebrenica sont soumises cyniquement aux renvois forcés en Suisse, elles ne sont pas les seuls à qui est refusé le droit d'asile pour cause de viol).

⁵ Tabet P. (2005) : *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, l'Harmattan.

⁶ Pour saisir l'importance des travaux de Paola Tabet, voir un entretien qu'elle a accordé. Mathieu Trachman, « La banalité de l'échange. Entretien avec Paola Tabet », *Genre, sexualité, société*, no. 2, automne 2009.

⁷ Pheterson Gail « Droit d'asile, migration et prostitution », Caloz-Tschopp M.C., Clévenot A., Tschopp M.-P., *Asile, violence, exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, éd. Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe » et Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, p. 57-67; (2001) : *Le prisme de la prostitution*, Paris, l'Harmattan.

commun des pays occidentaux, il s'agit de dépasser le clivage entre les putains et les autres femmes qui est un marquage des femmes comme classe de sexe explique P. Tabet. Plutôt que d'utiliser le terme de « prostitution » ou même de « *trafficking of women* » du langage onusien, il faut parler, dit-elle *d'échange économique-sexuel*, quand ces échanges impliquent une transaction économique, une compensation et la violence guerrière quand on se trouve en face d'échanges sans compensation, c'est-à-dire de viols et même de viols visant l'enfantement de la femme de l'ennemi et aussi de meurtres comme on l'a vu en ex-Yougoslavie. Cette face de la guerre est elle aussi invisible, y compris dans les pays du « nord ».

L'anthropologue P. Tabet analyse comment dans ces rapports sociaux existe un *continuum* entre des personnes, les modalités de la relation (temporalité, passage du don au tarif). Elle décrit l'aspect économique de celle-ci et aussi une discontinuité (les coupures dans l'échange et la distinction entre un rapport de partenaire dans une transaction économique et un rapport d'objet dans le mariage¹). Ce qui importe pour bien poser l'analyse, rappelle P. Tabet est de partir du point de vue des femmes. J'ajouterai, qu'il faut situer le point de vue des femmes, la condition des femmes migrantes clandestines non seulement dans le contexte des échanges économiques mais aussi dans le contexte guerrier et nihiliste de la globalisation. *Il y a un continuum entre le XXe et le XXIe siècle, entre le militaire et le civile, entre le monde du travail et le monde de la guerre² qu'il faut cerner...* Qu'est-ce qui se passe dans ce lieu où il n'y a pas compensation mais violence continue sur les corps, les esprits, la conscience, quel est alors la place des femmes dans la guerre et la violence extrême ? La place des femmes migrantes clandestines aux frontières de toutes les frontières permet de saisir des logiques profondes, des éléments-clés du sexisme et du racisme, des articulations pour réfléchir à la guerre, à la citoyenneté et à la paix.

Ce que je ne puis qu'évoquer ici de manière très superficielle est à la fois un approfondissement et un déplacement du regard, une *grille théorique d'analyse de base* de la situation des femmes migrantes clandestines articulée à des situations d'oppression et de violence et à des actions de résistance, à une construction de l'autonomie de la pensée et de la conscience. Elle peut permettre de « détroitiser le commerce du sexe », de « rassembler le mouvement des femmes dans la lutte pour plus de justice et d'égalité, et contre la violence envers les femmes », écrit M.J. Glardon³. La sociologue précise encore que les femmes migrantes dans la clandestinité - on dit « secteur informel » en gommant ainsi l'absence de droits - vivent souvent de manière exacerbée deux choses 1) une condition de « patriarcat »⁴, de partenariat et/ou d'objet dans un contexte de rapports sociaux et de marché à la fois déréglementé et réglementé par la violence d'Etat et non pas par la protection de l'Etat. Il y a une incohérence apparente de l'Etat et une cohérence effective quand on la considère d'un autre point de vue ; 2) une situation de violence sur leur corps, leur sexe dans la guerre et les politiques de répression et d'absence de la clandestinité dans l'Etat dit de droit.

Paix, citoyenneté en construction et rapports sociaux de sexe

Poser la question de la construction de la paix, de l'émancipation et de la citoyenneté, exige d'analyser, de décrire le présent et de nous émanciper aussi de ses catégories dominantes de base pour

¹ Voir aussi à ce propos, Gautier A. (2006) : « Droits de mariage et violences envers la conjointe », *Prochoix*, no. 36, p. 109-135.

² On peut donner aussi l'exemple de Tchernobyl : « Le nucléaire militaire, c'est Hiroshima et Nagasaki ; le nucléaire civil, c'était l'électricité dans toutes les maisons. Personne n'avait imaginé un seul instant que les deux étaient jumeaux, complices », Alexievich S., « Tchernobyl : notre passé ou notre avenir ? », *Le Monde* 24.5.2006.

³ Glardon M.-J. (2005) : « Prostitution. Interdire ou donner des droits ? » *Solidarités*, Genève, no. 76.

⁴ Le concept de « patriarcat » utilisé mérite là aussi d'être soumis à un travail critique.

penser la violence guerrière, ce qui exige à la fois de nouvelles pratiques combinant un travail théorique et politique de citoyenneté.

Nous sommes mises au défi de déconstruire les catégories théoriques dominantes de base (politique, sexisme, racisme et nihilisme aujourd'hui) et les frontières, les hiérarchies et même les fondements de l'assassinat de masse, en incluant les travaux féministes dans les travaux sur la violence, l'action humanitaire, les migrations, le droit d'asile, la citoyenneté en Europe, tout en interrogeant les bases et les concepts de ces théories. Il nous faut aussi procéder à un inventaire des pratiques de résistance innovantes. Un autre enjeu est de se réappropriier les outils, les armes, la technique et le pouvoir du *penser dans l'agir* pour pouvoir construire un rapport au monde et une citoyenneté alternative.

Dans un contexte de globalisation, la guerre et la citoyenneté deviennent ethniques, racistes et sexistes au sens de C. Guillaumin. Comme l'explique bien R. Ivekovic¹, qui travaille sur l'après-guerre froide, 1989 marque l'épuisement de la dichotomie socialisme/capitalisme et signe un nouveau tournant qui touche également les pays post-coloniaux. L'Occident se globalise par l'universalisation de ses valeurs et notamment par l'universalisation d'une vision du « sexe national masculin universel ». Il rencontre d'autres visions proches de la sienne développées dans d'autres contextes historiques et spatiaux (notamment les pays post-coloniaux). C'est dans ce cadre et en intégrant les deux ruptures historiques qui ont précédé 1989 (fin XVIIIe siècle, XXe siècle) qu'il faut considérer et explorer ce que j'appelle le régime *d'apartheid de sexe dans le contexte guerrier* de la globalisation total-libérale.

1. Dans un tel contexte, que signifie aujourd'hui l'exigence d'une *réappropriation des outils, de la technique, des armes par les femmes* en intégrant l'articulation exploitation/nihilisme du XXe siècle dans les rapports sociaux de sexe ? Quelle est la part des femmes dans le développement de la technique, des nouvelles armes et dans la réflexion à leur sujet ? Comment s'approprier, contrôler l'utilisation de la technique, des armes sans tomber dans une philosophie nihiliste guerrière ou alors dans un pacifisme naïf, en abordant les politiques de (post ?) « dissuasion » d'un point de vue féministe ? La question est d'autant plus difficile que les hommes délèguent volontiers la question des soins, de la paix (quand elles concernent les réparations à la base des rapports de pouvoir) aux femmes en s'appropriant celle de la technique, des armes, de la guerre. Les hommes mettent en route le « progrès » technique, font la guerre, cassent, reconstruisent (économie, rapports de pouvoir), les femmes réparent, soignent, calment, etc.. Ce qui est encore plus compliqué, c'est que pendant que les hommes sont à la guerre, les femmes se libèrent dans la sphère du travail et se réapproprient les outils du travail qu'elles ne veulent plus perdre une fois la guerre suspendue. Cela suppose de pouvoir développer une théorie, une politique et des pratiques alternatives de « dissuasion » du passage à la violence, de paix résolument féministes, pour combattre la tendance au développement d'armes de destruction massive, que l'on voit se développer. Cela est difficile à penser, pour toutes sortes de raisons qui dépassent le cadre de cet article.

2. Ces considérations nous amènent forcément à décrire les faits et à construire un rapport possible de lucidité, de résistance de survie, positif, créateur qui repense à la fois les catégories de base des rapports de pouvoir comme on l'a vu et aussi le rapport au *droit* au-delà du modèle d'Etat-nation sexiste dominant². Les femmes migrantes clandestines ne se heurtent pas seulement au plafond de verre de la discrimination dans le marché du travail. Elles se heurtent à un *mur sexiste guerrier* (après la chute du mur de Berlin et les nouvelles frontières géopolitiques) qui, en plus de les confiner dans des rapports de pouvoir sexistes, les laisse hors de la politique et du droit. Ce qui pose la question

¹ Ivekovic R. (2003) : *Le sexe de la nation*, Paris, éd. Léo Scherrer.

² Voir à ce propos, par exemple, Abensour M. (1998) : « L'extravagante hypothèse », Rue Descartes. Emmanuel Levinas, p. 55-85.

d'inventer un lien à la politique et au droit tout en transformant les catégories de la politique, du droit et la politique le droit eux-mêmes, c'est-à-dire finalement en transformant radicalement la politique et aussi l'Etat, comme l'explique bien B. Conley dans son article¹.

Troisième mouvement

Pistes pour décrire et combattre la clandestinité des femmes migrantes

« Entrer en clandestinité signifie n'exister pour personne, sauf pour ceux qui vous soutiennent ; vivre sans éveiller de soupçons ; ne plus toucher d'indemnités ; être dépourvu d'assurance-maladie ; être à la merci du moindre délateur ; être retranché dans la vie sociale ; cohabiter dans un endroit relativement restreint : attendre sans emprise et sans droit sur l'avenir ; voir ses dernières certitudes voler en éclats ; accepter l'idée que ce monde vous est refusé puisque, ici ou ailleurs, vivre normalement vous est interdit »².

J'en arrive à l'exigence de description spécifique de la situation concrète des femmes clandestines migrantes aujourd'hui et d'action. Elle a été décrite sous divers aspects par d'autres personnes lors du colloque. Après avoir posé le cadre d'une approche d'un théorique incontournable, je formule trois axes de recherche impératifs pour la description des conditions d'existence des femmes migrantes clandestines en intégrant le double mouvement de l'oppression et de l'émancipation.

1. *Situer la spécificité de la place, du statut des femmes migrantes clandestines dans les rapports de pouvoir et de la guerre contemporaine.* Dans l'histoire de l'humanité, la place des femmes, des étrangers, et la guerre sont les trois conflits récurrents aux frontières des pouvoirs en place. La place des femmes est une question théorique et politique de base qui précède les autres conflits. Ce point de départ implique un renversement du regard : dès lors que l'on considère les questions du point de vue des rapports sociaux de sexe qui ont décrit le confinement des femmes dans la sphère de la nature, la condition de clandestinité des femmes migrantes réduites à leur état de « nature » sont un prisme permettant d'analyser, de comprendre la situation des femmes en général, l'ensemble des migrants, les catégories à la base du politique, la guerre et aussi le régime politique en vigueur. La place des femmes migrantes clandestines, est un lieu social d'observation et d'analyse privilégié des rapports de sexage, des *formes de naturalisation, de racisme*³, du sexisme à l'œuvre dans les rapports entre globalisation, violence, guerre. D'un point de vue épistémologique, il s'agit donc de travailler *sur les frontières des frontières de la démocratie*⁴ en repérant les catégories, le(s) conflit(s) les plus significatifs et les formes de violence en lien à de nouvelles formes de naturalisation touchant les femmes migrantes clandestines. La vision sexiste, les pratiques familiaristes, d'ethnicisation, de racisation se combinent pour rendre les conditions de statut, d'existence des femmes migrantes clandestines hors-droit et invisibles.

¹ Conley B. (2006) : « Parler clairement ». A propos de la Tchétchénie et des limites du modèle juridique de défense des droits humains », *Vacarme*, no. 34, p. 51 (l'article décrit des femmes soumises à des violences extrême et y résistant et pour ce faire étant amenées à devoir mettre en cause les catégories juridiques des droits humains empreintes de souveraineté étatique et de sexisme).

² Vallat C, Buttet R. (2005) : *Clandestinité oblige*, Morges, éd. Calabeta, P. 38. Ce livre est le témoignage d'une femme qui a soutenu puis caché une famille de requérants d'asile déboutés en Suisse, durant deux ans avant leur départ au Canada où ils ont trouvé refuge quand les autorités suisses les ont expulsés. La clandestinité décrite ici concerne principalement une famille de cinq personnes et aussi la femme et son réseau qui les ont cachés. Elle met en exergue, des acteurs avec un statut différent dans le rapport social à la loi et à l'illégalité.

³ Guillaumin C. (1970, 2000) : *L'idéologie raciste*, Paris, Folio-essais.

⁴ Etienne Balibar parle des frontières de la démocratie dans ses travaux. Je fais un pas de plus.

2. Définir et construire théoriquement, en ce qui concerne la théorie politique, un régime politique qui puisse rendre compte de la triple contrainte des femmes migrantes clandestines (femme, migration, clandestinité). Pour pouvoir être situé dans ses liens avec les violences de la globalisation, le régime politique d'*apartheid de sexe*, doit donc aussi être situé, analysé, décrit, à partir des places occupées par les femmes migrantes clandestines dans le processus de violence.

Si on considère les rapports de travail, d'échange économiques formels et informels, sur le marché du travail légal et illégal, les femmes, les femmes migrantes clandestines apportent une bonne part aux 232 milliards de dollars (dont 167 milliards sont allés au pays en développement soit trois fois plus que l'aide au développement qui est en baisse au profit de « l'aide » humanitaire¹) envoyés par les travailleurs migrants à leur pays². Elles bouchent les trous du marché du travail qui pour elle, est double (public, privé). Elle sont en quelque sorte *sur-sur-exploitées* (situation de migration, travail hors politique, hors droit, travail domestique)³. Il ne s'agit pas seulement des « femmes au travail et de femmes au chômage », mais de femmes migrantes triplement au travail⁴ dans un contexte de sexage et non pas d'infra-droit⁵ mais de hors politique et donc de hors droit. Les hommes s'approprient collectivement le travail des femmes (y compris le travail militant souvent). Travail pas comptabilisé, pas mesurable, pas payé. Travail gratuit, marqué par l'appropriation et la violence. Sans entrer dans la violence guerrière directe encore, on peut dire – que faisant partie du travail de sous-traitance souvent clandestin et vivant dans la clandestinité -, elles ont des conditions de travail extrêmement fatigantes. Elles vivent des conditions inhumaines dans une situation de danger permanent (santé, grossesse non désirée⁶, accidents du travail, etc.) et sont soumises au fameux principe de dilution de responsabilité qui grandit du fait de la clandestinité et qui fait que leur existence reste sans protection. Mais dans le constat, on ne peut en rester là.

On a vu que dans les rapports de pouvoir de la globalisation, les humains se trouvent dans une internationalisation de la mise en pratique sur la force de travail de la main d'œuvre de réserve que Marx a décrit dans *Le Capital*. Dans la réorganisation mondiale du marché du travail, on se trouve dans une situation où se mêle une pratique, une idéologie d'exploitation de la main-d'œuvre de réserve et une pratique du jetable qui expulse les travailleurs superflus du monde du travail⁷. *Les femmes clandestines migrantes ne sont pas superflues en tant que femmes*. Etant situées aux frontières des frontières de la démocratie, elles sont aux confins d'un système, d'une logique du *dedans-dehors*, régie par une logique générale qui combine appropriation/desappropriation du corps, de la pensée, sur-exploitation et parfois superfluité. En étant particulièrement vulnérables dans leurs conditions de

¹ La (re)configuration du champ de l'humanitaire comme champ social aurait beaucoup intéressé Pierre Bourdieu. Pour une vue historique critique de la question, voir, Rigaux F. (2004) : « Introduction au concept d'action humanitaire », *Cahiers du Centre d'Etudes des Migrations et des Relations Interculturelles*, Université de Strasbourg, no. 16-17, p. 49-69.

² Le rapport annuel de la Banque mondiale (2005) « Perspectives économiques mondiales 2006 », montre l'importance quantitative des transferts de fonds des travailleurs migrants qui ne sont cependant pas suffisants pour « huiler l'économie mondiale ». Le rapport, - qui ne distingue pas les sexes -, souligne que les migrants sont présents dans divers secteurs économiques, « notamment dans la santé », dont on imagine la représentativité selon les sexes. Il est frappant de constater que la plupart des grands rapports d'organismes internationaux n'utilisent pas la variable sexe pour décrire les faits.

³ Brunel S. (2005) : « La femme africaine bête de somme ou superwoman » ? *Sciences humaines*, hors série no. 4, p. 64-68.

⁴ Coenen-Hutter J. (2004) : *Femmes au travail, femmes au chômage*. Paris, l'Harmattan.

⁵ Lockak D. (1985) : *Etrangers de quel droit ?* Paris, PUF.

⁶ 83% des grossesses de femmes sans papiers à Genève ne sont pas planifiées a déclaré H. Wolff, responsable de l'unité mobile des soins communautaires de l'Hôpital cantonal. Voir *Le Courrier*, 12.11.2005.

⁷ Je parle de ce point ailleurs. Voir Caloz-Tschopp M.C., *Résister en politique, résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis, Ivekovic*, Paris, La Dispute, 2000.

femmes migrantes clandestines, elles sont exposées à la fois à un usage d'appropriation/désappropriation, d'exploitation et à une intense précarisation dans les bords des zones de la superfluité des rapports de pouvoir dans le marché du travail (sans parler des conditions de violence qu'elles ont vécu dans leur pays).

Un des lieux d'analyse des contradictions entre *usage* et *déchet jetable* peut être celui des idéologies et pratiques de *naturalisation* confinant les femmes dans les rôles de reproductrices, ou alors d'esclaves sexuelles dans les échanges socio-sexuels (mariage inclus), de soins des faibles et des malades où les femmes travaillent le plus souvent clandestinement comme nouvelles domestiques, et dans le cas des femmes migrantes du « sud » en tant que domestiques du « nord ». Sans parler de l'analyse qu'implique les violences qu'elles subissent dans un contexte de guerre. Elles laissent leurs propres enfants au pays (à d'autres femmes) pour s'occuper d'autres enfants dans un rapport social de transfert de soins et d'affection entre le « sud » et le « nord ». Cette nouvelle « alchimie culturelle particulière »¹ des liens sociaux (le terme est de A. Russel Hochschild) est une internationalisation d'une certaine division du travail dans l'appropriation mondiale des affects du « sud »² où le *care*, devient le nouvel « or du monde » volé aux femmes du sud. Ce sont les femmes migrantes souvent clandestines que l'on retrouve chez nous (je pense à la thèse et aux travaux de R. Parregnas sur les femmes des Philippines). C'est une forme matérielle très concrète de souffrance psychique et d'usure au travail que vivent les femmes migrantes clandestines. Berceur un enfant en pensant au sien resté au pays.

C'est la mondialisation, non seulement de l'amour maternel, mais du soin, du *care*, des échanges sexuels imposés dans leur ensemble où les femmes migrantes échappent à des situations de violence dans leur pays d'origine pour trouver d'autres rapports d'exploitation, de surexploitation, de violence d'Etat et de société dans les pays de « transit », « d'accueil ». Les métiers de nounou, d'infirmière, d'esclave sexuelle dans les mariages forcés, la « prostitution », les viols, les modalités de la torture aux femmes permettent d'analyser les liens et la place des femmes migrantes dans la globalisation, la violence, la guerre du XXI^e siècle. Toutes ces situations se vivent en effet très souvent dans la clandestinité. La clandestinité signifie l'invisibilité sociale, politique, ou plus simplement la non appartenance à la sphère de la politique et du droit qui est déjà un « infra-droit » pour les migrants dans leur ensemble, comme l'a bien montré D. Lochack³. A ce niveau, on constate que les droits et même les droits humains sont les grands absents.

En vertu du principe de l'échange des femmes et des biens, du viol systématique dans les conflits guerriers, le rapt, les femmes sont aussi utilisées comme arme, butin, et aussi *enjeu de guerre* dans des pays comme les deux Congos, le Soudan, l'Angola, la Sierra Leone, ou le Liberia, la Colombie, le Soudan, (liste non exhaustive), etc.. Par ailleurs, le viol n'est pas seulement pratiqué par les guerriers mais aussi par les soldats de l'ONU et les humanitaires et même dans les rapports généraux de pouvoir entre les sexes, nous rappelle P. Tabet⁴. Ces faits provoquent l'exil des femmes migrantes qui se retrouvent le plus souvent en situation de clandestinité. A cela on peut ajouter les analyses de leur position spécifiques dans les politiques de la santé concernant par exemple le traitement du Sida⁵.

¹ Russel Hochschild A. (2005) : « La mondialisation de l'amour maternel », *Sciences humaines*, hors série, no. 4, p. 78-79.

² Parregnas R. (2001) : *Global Servants*, Stanford University Press ; (1999) : « The global servants : (Im)migrant Filipina domestic workers in Rome and Los Angeles », Thèse Department of Ethnic Studies, University of California, Berkeley

³ Lockak D. (1985) : *Etrangers, de quel droit ?* Paris, PUF.

⁴ Tabet P. (1998) : *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, l'Harmattan.

⁵ Le Palec A. (1994) : « Bamako, taire le sida », *Psychopathologie africaine*, XXVI, no. 2, p. 211-234.

L'intégration de la construction sociale de l'inégalité des sexes dans l'analyse de l'internationalisation des rapports de pouvoir dans un contexte de violence guerrière (en prenant en compte spécialement les corps, les outils et les armes comme l'explique bien P. Tabet)¹ permet de qualifier la globalisation qui tisse ensemble sur le dos des femmes, outils, corps, marché, non-droit et guerre. La division socio-sexuée dans le travail et la guerre tient au monopole masculin des outils et des armes. Elle tient aux interventions techniques, sociologiques, guerrières sur le corps (contraintes au mariage, à la procréation, à l'usage des corps des femmes dans la division sexuée du travail, la guerre). Elle tient à l'appropriation, à l'usage, à la domestication des femmes dans un contexte d'exploitation, de surexploitation, d'infra-droit ou de *non-droit* et aussi de violence extrême, de guerre (viol, grossesse forcée, torture, assassinats comme armes et pratiques de guerre). Il s'agit en fait de l'assignation des femmes dans une place les confinant à une sphère socialement construite en terme de « nature ». Rejetées dans l'état de nature, les femmes sont donc réduites à des objets d'usage, d'exploitation, de surexploitation et de meurtre. C'est donc dans ce lieu qu'il faut peut-être explorer le rapport entre exploitation et nihilisme guerrier quand il concerne la situation des femmes et des femmes migrantes clandestines. A ce niveau, les femmes clandestines migrantes sont considérées comme des non-sujets et parfois des non-sujets jetables.

3. *Internationaliser nos catégories d'analyse théoriques des situations que vivent les femmes migrantes clandestines pour saisir les conditions d'instabilité dans le mouvement qui leur est imposé et qu'elles retournent dans les actes positifs de résistance au quotidien*². Il s'agit d'internationaliser l'analyse des conditions de travail et de violence exercées sur les femmes migrantes dans les pays d'origine, de transit, d'accueil en accordant une attention spéciale au contexte de globalisation guerrière dans sa profondeur historique de longue durée. Cet axe s'articule aux deux premiers. Pour comprendre le devenir de la clandestinité, de la domination et de la violence total-libérale de la globalisation, aujourd'hui, de la résistance et l'émancipation, il faut faire un pas de plus. Il s'agit de s'attacher de très près au cadre, au régime d'apartheid de sexe qui se traduit matériellement et idéologiquement dans l'appropriation des corps, des outils, de la technique, des armes dans la pensée/conscience avec les phénomènes de distorsion de la conscience et dans le processus d'internationalisation des migrations, avec une attention particulière à la fois aux transformations du *care*, des conditions de l'échange économique-sexuel impliquant une compensation (Tabet) et des formes de violence extrême.

La mise en oeuvre de ces trois axes permet de mieux conceptualiser, décrire, analyser les faits et de mieux outiller la réponse aux questions suivantes : *Que faire ?* Comment résister à la domination nihiliste, à l'oppression dans un régime politique d'apartheid de sexe aujourd'hui ? Comment devenir sujet ? Comment survivre et créer des conditions à la fois sociales et individuelles d'émancipation, de citoyenneté dans un contexte historique de globalisation financière et guerrière total-libérale impliquant une prise en compte de la question majeure de l'histoire du XXe siècle, à savoir l'anéantissement, quand on s'intéresse aux femmes migrantes clandestines?

Violence nihiliste d'extermination et « droit d'avoir des droits » (Arendt)

« Le droit d'avoir des droits » qu'Arendt a découvert en s'affrontant à la violence nihiliste d'extermination nazie au XXe siècle, est un socle qui permet un dépassement de l'oppression dans laquelle se débattent les femmes migrantes clandestines et une formulation d'une citoyenneté transnationale qui intègre les rapports sociaux de sexe.

¹ Tabet P. (1998) : *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan.

² Voir à propos d'une analytique de la résistance « comme fait et non comme droit ou comme devoir », Proust F. (1997) : *De la résistance*, Paris, Cerf.

La prudence méthodologique, la posture théorique, épistémologique et éthique sont nécessaires à la construction des faits et de la vérité, comme on l'a vu. Elles s'articulent à une question philosophique et politique nous apprend H. Arendt quand elle se débat avec Auschwitz et l'invention historique de la *Human superfluity* qui n'a pas eu lieu chez des barbares ou des « sauvages » mais au sein d'une Europe « civilisée ». L'analyse et le travail citoyen sur ce terrain depuis les années 1970, conjugué à un travail de recherche en philosophie et en théorie politique m'a fait découvrir peu à peu l'œuvre de la philosophe et théoricienne politique H. Arendt. Il est impossible de transmettre en quelques mots, ce que le dialogue avec une telle œuvre peut nous apprendre comme beaucoup en font l'expérience. En bref, dans ma lecture, je me suis centrée sur la présence des sans-Etat¹ au XXe siècle (en réfléchissant aux politiques d'immigration et du droit d'asile d'aujourd'hui), centrale dans son œuvre de mon point de vue, et je l'ai mise en rapport avec deux notions centrales dans l'œuvre : les « humains superflus » (*Human superfluity*) et le « droit d'avoir des droits » en dégagant leur implication pour la citoyenneté et le travail du penser dans l'agir².

Arendt n'a pas seulement analysé la répression, mais elle a analysé avec sa notion-clé de *Human superfluity*, la transformation d'un régime politique de domination « totale » et la rupture historique³ qu'elle a dénommée « sans précédent » introduite par le système totalitaire au XXe siècle. Une telle rupture ne s'est pas installée d'un jour à l'autre. Elle a détruit les savoirs, le droit, la morale, le, la politique. Elle a ébranlé toute la civilisation de la planète, même si la conscience historique sur la rupture, qui a pourtant une portée universelle, connaît une construction laborieuse de la conscience sociale. Deux citations méritent d'être méditées. Elles permettent de montrer synthétiquement les

¹ Caloz-Tschopp M.C. (2000) : *Les sans-Etat dans la philosophie de Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot ; Caloz-Tschopp M.C. (dir.) (1998) : H. Arendt, les sans-Etat et le « droit d'avoir des droits », vol. I et H. Arendt, la « banalité du mal » comme mal politique », vol. II, Paris, L'Harmattan.

² Caloz-Tschopp M.C. (2007) : *Penser dans l'agir avec et après Hannah Arendt. Politique et philosophie* (à paraître).

³ L'historien E. Traverso (Traverso E. (2005) : « Penser Auschwitz après la guerre », *Le magazine littéraire*, no. 438, p. 61-62 synthétise clairement dans un court article les enjeux de la démonstration dans le livre de H. Arendt, les *Origines du totalitarisme*. Il rappelle en quoi Auschwitz a été à la fois une « rupture et un résultat » pour H. Arendt. « Une rupture de l'histoire, parce que jamais auparavant un régime n'avait mis en œuvre l'élimination de tout un peuple décrété indigne de vivre sur cette planète ; et un produit de l'histoire, parce que c'est bien au sein de l'Europe, avec sa civilisation et sa culture, que le nazisme a pris forme et que les prémices de sa politique d'extermination se sont constituées. Une rupture de l'histoire parce que, en anéantissant les Juifs, les camps de la mort consacrent une vision totalitaire de la communauté nationale comme corps monolithique et soudé, dans lequel la suppression de toute forme de pluralisme et d'altérité débouche sur la destruction du politique qui, depuis l'Antiquité, suppose la division du corps social. Et un produit de l'histoire, car le totalitarisme a surgi d'une métamorphose de l'Etat – le Léviathan transformé en Béhémoth – dans les conditions de la modernité ». On constate que le dernier point renvoie explicitement non seulement à la violence d'Etat mais aussi à la guerre.

enjeux, d'une part des conséquences de la domination « totale » et d'autre part du socle de la reconstruction politique, le « droit d'avoir des droits »¹ :

« Le drame (*trouble*), c'est que cette catastrophe n'est pas née d'un manque de civilisation, d'un état arriéré, ou tout simplement d'une tyrannie, mais qu'elle était au contraire inéluctable, parce qu'il n'y avait plus un seul endroit « non civilisé » sur la terre, parce que bon gré mal gré nous avons vraiment commencé à vivre dans un Monde (*One World*). Seule une humanité complètement organisée pouvait faire que la perte de résidence (*loss of home*) et de statut politique (*political status*) revienne à être expulsé de l'humanité entière »².

« Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie: vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale »³.

La « superfluité humaine » renversée en « droit d'avoir des droits » qu'Arendt a mis en avant pour décrire la situation des sans-Etat peut être le socle d'une politique d'émancipation et de citoyenneté des femmes et de la citoyenneté transnationale générale. Il concerne les femmes migrantes clandestines en premier ressort, à condition d'articuler le « droit d'avoir des droits » avec le régime politique d'apartheid de sexe et son dépassement dans un processus de révolution permanente (Rosa Luxemburg). Il permet d'être radicalement actif en élaborant et en dépassant les contradictions entre sexage, guerre et démocratie envisagé comme régime, projet, imaginaire (Castoriadis)⁴ non sexiste et non raciste.

En guise de conclusion ouverte : des propositions

« Qui peut proposer une politique des droits humains qui s'écarterait du monopole juridique actuel, en réponse à des abus, se produisant dans des circonstances où la vie est en jeu ? ».
Conley B. (2006)⁵.

La pratique de citoyenneté et les théories de la perspective des rapports sociaux de sexe du régime politique sont mises au défi d'intégrer l'apartheid de sexe et les nouvelles formes d'exploitation, de surexploitation et de violences qui constituent l'oppression des femmes migrantes clandestines. F. Douglass, esclave américain qui se libérait de l'esclavage avait formulé deux principes de lutte assurant la liberté, l'autonomie et la citoyenneté: « C'est essentiellement notre bataille; personne d'autre ne peut la mener pour nous (...). Nos rapports avec le mouvement anti-esclavagiste doivent

¹ Caloz-Tschopp M.C. (éd) (1998) : Hannah Arendt, les sans-Etat et le « droit d'avoir des droits », Paris, L'Harmattan, vol. I.

² Arendt H. (1972) : *Les origines du totalitarisme*, vol.II, p. 281-282.

³ Arendt H. (1972) : *Les origines du totalitarisme*, vol.II, p. 282.

⁴ Voir notamment, Castoriadis C. (1986) : « La polis grecque et la création de la démocratie », *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil, 261-307 ; La montée de l'insignifiance, « La démocratie comme procédure et comme régime », 221-241, « la démocratie athénienne : fausses et vraies questions », Paris, Seuil, 183-194.

⁵ Conley B. (2006) : « Parler clairement ». A propos de la Tchétchénie et des limites du modèle juridique de défense des droits humains », *Vacarme*, no. 34, p. 51.

changer. Au lieu de dépendre de lui, nous devons le diriger » ; « Les esclaves émancipés ne seront pas vraiment libres s'ils oppriment eux-mêmes d'autres personnes : leurs femmes »¹, (p. 13).

Prendre le constat renversé en découverte du « droit d'avoir des droits » d'Arendt dans la perspective d'une *radicalité active* implique de déplacer le débat de la citoyenneté pris entre capitalisme et patriarcat, ancré dans le « national », « l'ethnique », la « race ». Il s'agit d'intégrer l'analyse du racisme², du sexisme pour saisir les transformations de la guerre et innover dans une approche alternative dans la recherche, la citoyenneté pour formuler des propositions d'action.

Les principes d'Arendt et de Douglass mis en perspective des rapports sociaux de sexe, peuvent se traduire à toutes sortes de niveaux d'actions pour lutter contre le régime d'apartheid de sexe. Je citerai cinq niveaux possibles d'action :

1. Dans les récoltes de données des organisations étatiques et internationales, permanences contre l'exploitation, la répression et la construction de revendications des droits, il s'agit d'interroger les bases des catégories théoriques de récolte des données à partir du sexage, de l'apartheid de sexe. Il s'agit ensuite de formuler les revendications en intégrant les apports des rapports sociaux de sexe et en décrivant les spécificités du régime politique d'apartheid *guerrier* de sexe quand il concerne en particulier la clandestinité des femmes migrantes. Cela suppose une remise en cause des catégories, des informations, le dépassement des politiques néo-paternalisme de défense des migrant-e-s et aussi une approche qui intègre le sexage dans l'analyse des situations de clandestinité, d'absence de droits et de violence. Je donnerai comme exemple, le réseau pour l'autonomie juridique des femmes immigrées et réfugiées, (FAJFIRE) et le travail du réseaux des *Femmes en noir* dans divers pays.

2. En bref, il s'agit de mesurer l'écart entre les catégories théoriques, de la politique, des droits et de la citoyenneté dans les pays d'origine, de transit et d'accueil et les conditions d'existence des femmes migrantes clandestines, pour interroger les théories, des concepts, les catégories, les pratiques en usage. A quand la reconnaissance, l'inscription de dispositions légales strictes pour la mondialisation par le bas du *care* avec les violences et les souffrances physiques et psychiques qui l'accompagne ? Pour l'immédiat, cela signifie la reconnaissance du mouvement, un contrat de travail et une possibilité régulière d'aller-retour entre le pays de travail et le pays d'origine inscrite dans le contrat, ainsi qu'un appui juridique et socio-psycho-médical et de formation ; soutenir toutes les revendications des femmes migrantes clandestines quant à leurs conditions matérielles d'existence, à leur statut, de santé, à la condition de travail, de formation, de la santé, etc. ; soutenir une politique de regroupement familial (avec une attention spéciale pour les enfants, les femmes, et les personnes les plus fragiles).

A moyen et long terme, cela signifie soutenir sous toutes les formes possibles les femmes qui se déplacent dans l'instabilité, en distinguant entre la liberté de circulation liée au marché et la *liberté de mouvement* liée aux droits et à la citoyenneté trans (post ?)-nationale. La liberté de circulation (des biens, des capitaux, des individus) liée aux besoins du marché et au système d'Etat-nations est une réalité planétaire, mais nous avons vu que le *déplacement* ne peut être ni décrit, ni analysé, ni compris dans le cadre des catégories du marché, de l'Etat sécuritaire, d'un régime d'apartheid de sexe. Il doit être décrit en partant des rapports sociaux de sexe et en intégrant l'évolution des

¹ Douglass F. (1980) : *Mémoires d'un esclave américain*, Paris, François Maspéro. Autobiographie d'un esclave américain terminée en 1847, au moment où il s'enfuit et construit avec d'autres le mouvement abolitionniste. Edité en français par Maspéro, Paris, 1980, réédité en 2004 au Canada (existe en anglais)

² Il faudrait parler aussi parler de l'antisémitisme qui fait partie que le sexisme sous d'autres modalités selon les moments et situations historiques précises, de l'idéologie raciste.

rapports de violence, quand il concerne (ici) les femmes migrantes clandestines. Il convient par ailleurs de distinguer *déplacement* et *exil*. Le mot exil doit être « déconstruit » pour en saisir le sens qu'il prend dans la vie des femmes migrantes et des femmes migrantes clandestines. Pris dans une longue tradition religieuse, politique, le concept d'exil est-il à même de pouvoir décrire le mouvement des populations accompagné ou non de violence ? Comment intégrer dans une philosophie du mouvement, un phénomène à double face (liberté et oppression) qui devient universel ? Dans l'universalité de l'exil, les conditions de la liberté de mouvement, les migrants et les femmes migrantes et les femmes migrantes à la recherche de protection sont bien plus complexes, riches et préoccupantes aussi (en tout cas en ce qui concerne les refus de liberté et les violences faites aux femmes). La possibilité de l'exil est déniée par la méconnaissance de la prise en compte des conditions qui ont fait quitter le pays aux femmes (tant dans une perspective de persécution que d'émancipation), de la part des sociétés d'origine, de transit et d'accueil. L'exil est marqué par une évolution plus globale et plus complexe et il faut en déterminer la spécificité pour les femmes.

Les études des trajectoires de déplacement permettent de construire les informations, les faits, les catégories, les notions à inventorier et à évaluer¹ autour des motivations de départ, des trajets, des liens au pays d'origine, aux diasporas, de l'accès aux procédures, à la définition de la persécution, de la protection, du principe de non refoulement et des renvois forcés (avec souvent une fuite dans la clandestinité), etc.. Il convient en effet d'accorder une attention centrale à la description (et aux outils de description) de la situation des femmes migrantes (clandestines en particulier). Et pour ce faire il s'agit de construire un rapport critique aux catégories, dispositifs, lois existantes (par ex. les lois sur les étrangers et le droit d'asile, la Convention des travailleurs migrants², la définition de réfugiés, et d'autres sous-catégories de statuts, des textes de référence en matière de migration des Institutions internationales, etc.).

3. En ce qui concerne les échanges économique-sexuels, le trafic sexuel des femmes, la violence sexuelle faite aux femmes migrantes, aux femmes migrantes dans la clandestinité, on peut se rappeler que beaucoup de femmes ont pris la décision de migrer, de travailler, d'offrir des services sexuels pour fuir des situations d'oppression, à cause du manque de perspective d'emploi dans leur pays et pour faire vivre leurs enfants. Le chômage et l'absence de perspectives de survie pour elle et leur famille sont les principaux facteurs. En clair, il s'agit de prostitution forcée par les conditions d'existence matérielles concrètes. « Je n'ai jamais eu d'autres maquereaux que ma mère, mes frères, mes sœurs, mes enfants », déclare une femme africaine³. Plutôt que de parler de dignité abstraite, il vaut mieux parler d'éga-dignité concrète des femmes considérées comme des sujets de droit⁴. « Les femmes qui travaillent pour nourrir leur famille ne vendent pas leur corps, mais leurs services sexuels », écrit encore M.-J. Glardon qui précise que « le sexe tarifé fait partie du secteur informel ». A ce niveau, on peut alors citer les revendications des travailleurs et des travailleuses du sexe à Bruxelles en octobre 2005⁵.

¹ Reste à savoir si les études sur les trajectoires dites d'exil contribue à renforcer le contrôle et la répression policière ou à mieux connaître la situation des personnes déplacées, ce qui implique à la fois des questions méthodologiques et d'éthique de la recherche, de position du chercheur.

² Dont on peut s'interroger sur le poids du genre et les questions qui s'y rattachent, sur la signature très inégales entre les pays « d'accueil » et d'origine.

³ Cité par Glardon M.-J. (2005) : « Prostitution. Interdire ou donner des droits ? », *Solidarités* no. 76, novembre 2005 p. 12-13.

⁴ « Favoriser la transparence dans le marché de la prostitution et garantir des conditions légales à ceux qui dénoncent des pratiques d'exploitation sexuelle dégradantes peut être un bon commencement », Maqueda Abreu M.-L., « Feminismo y prostitucion, *El País*, 1.4.2006 (traduction de l'auteur).

⁵ Politiques de prostitution qui rende le travail du sexe visible avec une auto-représentation des travailleuses et travailleurs concernés ; application des droits de l'homme aux TSEX ; garantie des gouvernements des conditions de travail et des standards de santé comme pour les autres activités ; droit de s'organiser pour se

4. La prise en compte de ces revendications suppose une réappropriation des corps, de la pensée/conscience, des outils, de la technique, des armes pour que soit possible au jour le jour, une prise en main de leur destin par les femmes et l'auto-organisation des femmes migrantes et des femmes migrantes clandestines en particulier. Cela pour construire des théories, des catégories, des épistémologies qui puissent décrire la réalité matérielle de leur situation, défendre leurs droits, sans distinction de situations juridiques (les catégories étatiques de leur mise au ban des droits) et aussi clarifier leur position par rapport au progrès technique et aux armes « légères » (mines anti-personnelles par exemple) et de destruction massive actuelles.

5. En ce qui concerne la violence et la protection en zone de guerre, cela signifie *dénoncer systématiquement tout viol en tant que crime contre l'humanité* et défendre la reconnaissance et la sanction de toutes les formes de violence à l'égard des femmes comme motif de persécution et donc de protection, de jouissance du droit d'asile (ce qui exige une réorientation de la recherche et un élargissement des critères juridiques)¹. Dans les processus de paix dans les zones de conflit, dans les périodes de post-conflit, cela signifie défendre toutes les actions permettant une réappropriation du corps, de la pensée/conscience, des conditions d'auto-organisation des femmes, leur pleine participation aux processus de paix, pour que le regard sur la guerre et la paix change radicalement. Dans une telle perspective, j'aimerais citer pour clore ce travail, l'expérience remarquable de la caravane de militantes pour la paix dans les Balkans de Ghislaine Glasson Deschaumes et Svetlana Slapsak en 2003² qui est un exemple dont il faut s'inspirer dans la conceptualisation et l'action trans-catégories et trans-frontières dans la guerre et la « reconstruction » de la paix.

Marie-Claire Caloz-Tschopp, Universités de Lausanne et Genève.

protéger contre la violence ; instauration par l'UE d'une évaluation de l'impact des politiques anti-traites et migratoires sur les droits humains pour promouvoir les droits des TSEX migrant-e-s et des personnes victimes de la traite, ce qui suppose un traitement judiciaire sans discrimination, un permis de séjour, une aide médico-psycho-sociale et de formation pour garantir les droits humains.

¹ Voir notamment à ce propos, Gafner M., Schnidlin I., « Le genre et la législation suisse en matière de migration », *Nouvelles questions féministes*, vol. j26, no. 1, 2007 ; Lesselier Claudie, « Femmes, exils et politiques en France depuis 1970, *Sextant*, no. 26, 2009.

² Glasson Deschaumes G., Slapsak S. (2003) : *Femmes des Balkans pour la paix. Itinéraires d'une action militante à travers les frontières*, Paris, Transeuropéennes/Réseaux pour la culture en Europe.